

Tribune

économique

Elections cantonales

Baisse des tarifs
d'électricité de 2025

Quel avenir pour
l'hôtellerie valaisanne ?

Charte UVAM

DÉCOUVREZ
LES CANDIDATS
PRÊTS À SOUTENIR
LES ENTREPRISES

Le magazine économique valaisan

UVAM
WGV

UNION VALAISANNE DES ARTS ET MÉTIERS
WALLISER GEWERBEVERBAND

N° 64 • 1 - 2025 • 8200 exemplaires
Fr. 8,50

La facture numérique pour la Suisse

eBill



50 %
des ménages suisses

Avec plus de 3.5 millions d'utilisateurs, eBill atteint entre-temps plus de la moitié de tous les ménages suisses.

80 mio.
de transactions

Transactions eBill en 2024. Chaque mois, les entreprises envoient des millions de factures eBill.

Hauteur Fiabilité des paiements

Les factures sont payées plus ponctuellement avec eBill. Cela facilite le calcul des paiements entrants.

Haute sécurité

Avec eBill, vous bénéficiez des normes de sécurité élevées de la place financière suisse.

en mio.

90

80

70

60

50

40

30

20

10

0

**Forte
croissance**

Croissance annuelle des transactions plus de 20%.

2022

2023

2024

eBill



La solution est développée et exploitée en Suisse.

95 %
de couverture

Toutes les grandes banques de Suisse proposent eBill. De cette façon, vous recevez vos factures directement dans le banking en ligne.



Clients privés et commerciaux

Tout le monde peut bénéficier de l'eBill. Changer maintenant et activer eBill.

Durabilité et dons

Une facture eBill ménage des ressources et économise du papier. Avec la nouvelle fonction de don, la clientèle eBill peuvent soutenir activement des projets d'utilité publique.



Beaucoup
d'entreprises

utilisent déjà eBill dans leur facturation – tendance à la hausse. Dont les plus grandes caisses maladie et compagnies d'assurance, tous les fournisseurs suisses de télécommunications, ainsi que les fournisseurs d'énergie des plus grands cantons suisses.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur ebill.ch
ou directement chez nos partenaires**



ÉDITORIAL



« Une nation qui espère prospérer grâce à l'impôt est comme un homme debout dans un seau qui essaye de se soulever par la poignée. »

Winston Churchill

"S" élections cantonales



Marcel Delasoie

Secrétaire général UVAM

Le 2 mars prochain, Valaisannes et Valaisans sont appelés aux urnes pour élire leur gouvernement et leur parlement. Échéance primordiale et opportunité de porter aux responsabilités des personnalités qui feront l'avenir de notre canton, du moins ces 4 prochaines années. Sur qui devons-nous porter notre choix? La majorité d'entre nous va voter pour les candidats(-es) de son parti, celui ou celle dont on croit qu'il ou elle défend les valeurs les plus proches de ses convictions. Quelques écarts en faveur des connaissances, amis, ou parents proches. Quelques votes locaux, ici et là. Le cadre est posé.

Mais je vous invite à penser aussi, à penser **surtout**, à accorder votre suffrage aux candidats qui s'engagent à défendre les valeurs propres aux chefs d'entreprise, conscients que l'argent, avant de le distribuer, il faut le gagner. Et pour cela il faut des entreprises dynamiques, qui peuvent évoluer dans des conditions favorables, créer de la richesse, distribuer de bons salaires à leurs collaborateurs, payer des impôts raisonnables et œuvrer pour la prospérité de notre canton, de son économie et de ses habitants(-es). Cela

passe également par une administration fit et efficiente au service d'une économie vigoureuse, diversifiée, innovatrice et compétitive, créatrice d'emploi et de valeur ajoutée.

« Je vous invite à penser aussi, à penser surtout, à accorder votre suffrage aux candidats qui s'engagent à défendre les valeurs propres aux chefs d'entreprise, conscients que l'argent, avant de le distribuer, il faut le gagner. »

Marcel Delasoie

Alors, voter utile, subtil et non futile, c'est toujours le mieux que nous puissions faire. Car ensuite, c'est trop tard pour se plaindre que telle décision, telle législation vont à l'encontre de nos intérêts, va encore nous compliquer la vie et nous coûter plus cher.

Le patron doit à tout moment prendre les bonnes décisions pour le développement et la prospérité de son entreprise, le moment où il compose son bulletin de vote en fait partie.

Election, mais avant tout, **SÉLECTION!** ■

C'est plus direct quand on est moins distant !

3 mois offerts*

N° 1 Téléphonie fixe pour les PME

En tant que PME, nous comprenons vos défis. Cette proximité nous permet de vous offrir des solutions sur mesure, parfaitement adaptées à vos besoins, garantissant le meilleur compromis entre performance et budget.



Les produits business! de net+ sont distribués par :
Genedis, Sinergy, net+ Entremont et OIKEN.

0848 530 540 | business.netplus.ch



*Offre soumise à conditions.



business!

net+

SOMMAIRE

Tourisme
Quel avenir pour
l'hôtellerie valaisanne ?

pages 38-39

Election au Grand Conseil
La Charte de l'UVAM et
les candidats(-es) signataires

pages 9-14

Election au Conseil d'Etat
Les 4 personnalités que l'UVAM
vous invite à mettre sur votre liste

page 7

pages

pages

Event

Prix Créateurs BCVS

15

FormationQuatre ateliers pour réussir la transmission
de son entreprise

34-35

Apprentie gestionnaire du commerce de détail

37

Votations fédéralesInitiative des jeunes socialistes
sur les successions

18-19

MembresUVEP: Une année placée sous le signe
de l'innovation et de l'inclusion

41

Economie

Les victoires de l'UVAM renforcent ses combats

20-21

Chronique juridiqueLe licenciement durant une incapacité de
travail limitée au poste est-il valable ?

42-43

EnergieComment appliquer la nouvelle loi cantonale
sur l'énergie ?

24-25

FiscalitéLa transmission d'entreprise:
Panorama et aspects fiscaux

44-45

Le grand entretien

Véronique Besson-Rouvinez

28-31

Salon des métiers

Your Challenge

46-49



Olympic Fleet

La configuration individuelle de votre flotte constitue la base d'un concept de mobilité sur mesure.

Orientation vers l'avenir et efficacité au moindre coût

Profitez de notre vaste expérience en matière de gestion de parc automobile pour trouver les véhicules idéaux pour votre quotidien.

Nous évaluerons votre flotte de véhicules, identifierons les éventuelles opportunités et proposerons des solutions spécialement conçues pour répondre à vos besoins dans les limites de votre budget.

Garage Olympic SA

Rue du Levant 151

1920 Martigny

Tél. 027 721 70 20

partner.skoda.ch/garageolympic/fr



Votre interlocuteur flotte

M. Arthur Pasquier

Key-Account Manager Fleet

a.pasquier@garageolympic.ch

Tél. 076 311 04 58

LES 2 ET 23 MARS PROCHAIN, LE PEUPLE VALAISAN ÉLIRA SES 5 CONSEILLERS D'ÉTAT AU SYSTÈME MAJORITAIRE

Voici les 4 personnalités que l'UVAM vous invite à mettre sur votre liste



Christophe Darbellay

Conseiller d'Etat

Je veux poursuivre mon engagement en faveur d'un Valais fort et innovant.



Franz Ruppen

Conseiller d'Etat

Stimuler l'autonomie entrepreneuriale et garantir des conditions-cadres optimales pour les PME.



Franziska Biner

Architecte

En tant qu'architecte et directrice de chantier, je m'engagerai au Conseil d'État pour une économie forte et de bonnes conditions pour les entreprises.



Stéphane Ganzer

Président de commune

« En tant que président et député, j'ai défendu au travers d'actions concrètes nos PME. Je désire poursuivre ce soutien au Conseil d'Etat. »



2015
2025
ANNIVERSAIRE

La prochaine
assemblée générale
de la tec-bat est prévue pour
le vendredi 7 mars 2025,
dans la région de
Monthey.

www.tec-bat.ch

tec[≡]bat



ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE



Des cuisines pour chaque style et chaque budget

Sanitas Troesch SA | Rue du Manège 1 | 3960 Sierre
Tél. +41 27 452 35 80 | sanitastroesch.ch

Sanitas Troesch SA | Zone Industrielle de l'Epine 1 | 1868 Collombey
Tél. +41 24 473 21 21 | sanitastroesch.ch

Salle de bains. Cuisine. Vie.

**SANITAS
TROESCH**

Election au Grand Conseil du canton du Valais

UVAM

L'UVAM a décidé de renouveler son soutien actif à tous(-tes) les candidats(-es), tous partis confondus, qui se déclarent en accord avec les attentes de l'Union valaisanne des arts et métiers à propos des thématiques qui revêtent une grande importance pour le monde de l'économie et de l'économie valaisanne en particulier. Aussi, sur cette base, nous avons établi une charte en invitant

tous(-tes) les candidats(-es), qui s'engagent à défendre, avec conviction, le programme ci-dessous énoncé, à y apposer leur signature. De son côté, l'UVAM s'engage, par voie de presse, à soutenir ces candidats, non seulement durant la campagne précédant les élections, mais tout au long de la législature en mettant en exergue leur travail au service de notre canton et de son économie. Découvrez, en pages 12 à 14, les candidats(-es) signataires de la charte de l'UVAM. ■

La charte

FISCALITÉ ET ADMINISTRATION PUBLIQUE

- Maintenir le frein aux dépenses et à l'endettement.
- Avoir pour objectif une administration moins lourde, moins coûteuse et plus efficiente.
- S'engager pour la simplification administrative, la numérisation des rapports avec les services cantonaux et la suppression des réglementations inutiles ou superflues.
- S'engager pour une fiscalité plus attractive pour les entreprises (impôt sur le bénéfice, sur le capital et sur les dividendes).
- Refuser toute augmentation de taxe à charge exclusive des entreprises (redevance, etc.).

- Pas de financement de la retraite uniquement sur le dos des partenaires sociaux.
- Ne pas faire supporter aux entreprises les coûts pour la création de structures d'accueil de la petite enfance.
- S'opposer à toute augmentation du coût du travail.
- Soutenir la flexibilité (annualisation) du temps de travail.
- Du fair-play dans les marchés publics et valoriser les compétences locales.
- S'engager à éliminer la concurrence déloyale des grandes entreprises concessionnaires subventionnées ou bénéficiant d'un monopole public.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET MOBILITÉ

- Se battre pour renforcer les compétences des cantons en aménagement du territoire.
- Refuser une LcAT plus restrictive que les dispositions fédérales.
- Soutenir le programme bâtiment du canton dans le domaine énergétique.
- Réduire l'empreinte carbone des entreprises par des mesures compatibles avec l'économie de marché.
- Encourager la bonne cohabitation des différents moyens de transport et le maintien d'une offre attractive pour le transport individuel au bénéfice de l'économie locale et des entreprises.

FAILLITES

- Exclure du marché les « serial failers ».
- Centraliser les registres des offices des poursuites.

NUMÉRISATION

- Adopter une administration svelte avec des services simples et en ligne.
- Favoriser l'introduction des nouvelles technologies.
- Diminution des charges administratives par l'intégration de nouvelles technologies.
- Economie traditionnelle et numérique : mêmes obligations et mêmes droits.

ECONOMIE, MARCHÉ DU TRAVAIL ET ASSURANCES SOCIALES

- S'opposer à l'initiative demandant l'introduction des salaires minimaux en Valais.
- Améliorer et accélérer les procédures d'extension des CCT et soutenir le partenariat social.

EUROPE ET INTERNATIONAL

- Soutenir les accords bilatéraux avec l'UE.
- Assurer des conditions-cadre propices au développement de l'économie.
- Adapter les règles du droit des étrangers pour permettre la délivrance de permis de travail aux personnes nécessaires à l'économie.

LA CHARTE « UVAM »

L'avis des chefs de groupe

Pour ces élections cantonales 2025, l'UVAM a réitéré sa proposition à tous les candidats qui s'engagent à soutenir l'économie valaisanne et ses entreprises de signer la charte « UVAM ». L'objectif de cette opération est de sensibiliser le politique aux problématiques des PME. Vous trouverez le contenu de la Charte « UVAM » dans la page précédente.

UVAM

Cette année à nouveau, l'opération rencontre un beau succès, puisque ce n'est pas moins de 64 candidats, dont 25 députés(-es)-suppléants(-es), ainsi que 20 députés(-es) et 9 députés(es)-suppléants(-es) dans le Haut-Valais (voir la version allemande de la Tribune économique) qui ont déclaré être en accord avec les thèmes développés dans la Charte. Seuls 20 % des signataires ont utilisé la possibilité d'utiliser le seul joker possible. L'UVAM a demandé aux trois chefs de groupe des partis qui soutiennent la démarche de la charte de donner leur point de vue.

SONIA TAUSS-CORNUT
Cheffe de groupe PLR



Engagement moral des futurs élus envers les PME

Il est essentiel pour les PME de connaître les candidats qui adhèrent à cette charte et qui s'engagent à la respecter. Cette charte représente un engagement moral envers elles qui forment notre tissu économique.

Pour ma part, elle reflète parfaitement les valeurs que le groupe PLR/FDP défend.

En signant cette charte, les futurs élus affirment leur volonté de défendre les intérêts des PME. Cet engagement est essentiel pour établir un lien solide et durable entre les politiques et les entrepreneurs. Ces entreprises qui créent des emplois ont besoin de représentants à leur écoute, capables de relayer leurs besoins et de défendre leurs intérêts.

Pour les entreprises, il est primordial de pouvoir identifier les élus qui se positionneront comme leurs défenseurs, lorsqu'il s'agira d'élaborer, de modifier des lois, ou de proposer des solutions adaptées aux réalités du terrain.

Cette démarche proactive est indispensable pour répondre aux besoins concrets des entrepreneurs, garantir la stabilité économique de notre canton et maintenir un climat favorable à la prospérité. Une économie florissante repose sur la capacité des politiques à comprendre les enjeux locaux et à prendre des décisions qui soutiennent nos entreprises.

La collaboration entre l'UVAM et les élus doit être permanente et renforcée. Ce partenariat est fondamental pour protéger nos entreprises, sauvegarder les emplois existants, en créer de nouveaux et pérenniser le tissu économique valaisan. ■





GRÉGORY LOGEAN
Cheffe de groupe UDC-VR



L'UDC convaincue par la démarche

En tant que Chef de groupe de l'UDC, j'ai bien entendu signé cette charte. Je salue la démarche et m'engage à être fidèle à ce que je considère comme des engagements de principe.

Dans la continuité de mon action parlementaire, je souhaite «lutter contre la bureaucratie croissante qui pénalise nos PME en exigeant des simplifications administratives». La valorisation des compétences locales dans le cadre des marchés publics, une application pragmatique de la LAT qui tient compte des spécificités de notre canton où le maintien d'une offre attractive pour le transport individuel au bénéfice de l'économie locale fait également partie de mes priorités. En lien avec la politique européenne, je souligne que mon parti n'est pas opposé à certains accords avec l'UE, «pour autant que ceux-ci soient favorables à notre pays et notre économie».

En conséquence, je ne soutiendrai pas tous les accords bilatéraux, raison pour laquelle j'utilise mon joker à disposition de tout signataire. Je rappelle que l'UVAM représente un partenaire important pour la défense de l'emploi et de l'entrepreneuriat. Dans cet esprit, je souligne par exemple la bonne collaboration lors de la campagne menée avec succès contre la loi climat cantonale. ■

NATHAN BENDER
Cheffe de groupe Le Centre



En accord avec les positions contenues dans la charte

Durant cette législature, les élus du Centre ont poursuivi le développement d'une véritable politique économique pour notre canton aussi bien pour l'agriculture, l'industrie ou le tertiaire avec de nombreuses décisions pour soutenir les acteurs de toutes les branches.

Notre groupe a fait passer plusieurs propositions pour une simplification des procédures: refus de créer une loi sur la radioprotection, motion pour considérer un allègement de la réglementation en vigueur, zones spéciales pour la rénovation de mayens ou d'offre œnotouristique, extension des procédures d'annonce dans la loi sur les constructions, etc.

Force est de constater, cependant, que de nombreux engagements de l'Etat peinent à être concrétisés: Rhône 3, projets d'agglo, entretien routier, itinéraires VTT, rénovations des bâtiments publics, etc. Nous avons parfois le sentiment que l'Etat du Valais s'est essoufflé. Notre groupe s'engage à faire avancer ces dossiers en créant des consensus et en poussant l'Etat à délivrer, il en va des conditions cadres de notre économie.

Faire des choix est une nécessité en regard de la situation budgétaire cantonale contrainte qui s'équilibre uniquement par des mesures spécifiques acceptables à court terme. Nous soutenons une vision qui saisisse cette opportunité afin de réduire les lourdeurs étatiques; pour un Etat svelte et efficace, sachant fixer des priorités et construisant des solutions pérennes pour faire face aux grands défis actuels et futurs de notre canton.

En cela, je partage les positions contenues dans la charte de l'UVAM et les défendrai au mieux au cours de la prochaine législature. ■

Les candidats(-es) députés(-ées) signataires de la Charte de l'UVAM



UNION VALAISANNE DES ARTS ET MÉTIERS
WALLISER GEWERBEVERBAND



**Natacha
ALBRECHT**
Députée PLR



**Romaine
DUC-BONVIN**
Députée Le Centre



**Christian
FLOREY**
Député PLR



**Valentin
JACQUAZ**
Député PLR



**Sylvie
MASSEREY-ANSELIN**
Députée PLR



**Richard
NANCHEN**
Député PLR



**Marc-Antoine
GENOLET**
Député UDC



**Grégory
LOGEAN**
Député UDC



**Didier
MORARD**
Député PLR



**Sacha
BEYTRISON**
Député PLR



**Julianne
CRETTEZ**
Députée Le Centre



**Giuseppe
DI DONNA**
Député UDC



**Cyrille
FAUCHÈRE**
Député UDC



**Benoît
FOURNIER**
Député Le Centre



**Valérianne
GRICHTING**
Députée PLR



**Bruno
PERROUD**
Député UDC



**Vincent
BAUD**
Député Le Centre



**Ilan
GARCIA**
Député UDC



**Nathan
BENDER**
Député Le Centre



**Géraldine
GIANADDA**
Députée PLR

Pour des conditions-cadre favorables à l'économie et aux PME, tous ces candidats du Valais romand ont adhéré à la charte de l'UVAM et se sont engagés à soutenir son programme.



**Julien
MORAND**
Député PLR



**Pierre-Marie
POCHON**
Député UDC



**Vincent
PRAVATO**
Député PLR



**André
RODUIT**
Député Le Centre



**Emilien
RODUIT**
Député PLR



**Grégoire
RODUIT**
Député Le Centre



**Stève
DELASOIE**
Député PLR



**François
PELLOUCHOUD**
Député UDC



**Martine
TRISTAN**
Députée PLR



**Jean-Yves
CLAVIEN**
Député PLR



**Jean-François
RAMÉ**
Député UDC



**Thomas
BIRBAUM**
Député PLR



**Alexandre
CIPOLLA**
Député UDC



**Mathieu
COUTURIER**
Député PLR



**Romain
GEX-FABRY**
Député UDC



**David
MARIÉTAN**
Député Le Centre



**Françoise
MÉTRAILLER**
Députée Le Centre



**Xavier
MOTTET**
Député PLR



**Sonia
TAUSS-CORNUT**
Députée PLR

Les candidats(-es) députés(-ées)-suppléant(es) signataires de la Charte de l'UVAM



**Kevin
BARRAS**
Député-suppléant PLR



**Sébastien
BERGUERAND**
Député-suppléant PLR



**Jean-Michel
GANON-ZUBER**
Député-suppléant PLR



**Jean-Marie
REY**
Député-suppléant Le Centre



**Roman
KUDINOV**
Député-suppléant UDC



**Rémy
LONG**
Député-suppléant UDC



**Yvan
MAISTRE**
Député-suppléant PLR



**Stéphane
HAEFLIGER**
Député-suppléant Le Centre



**Rémy
IN ALBON**
Député-suppléant UDC



**Charlotte
THÉTAZ**
Députée-suppléante Le Centre



**Joël
BESSARD**
Député-suppléant PLR



**Julien
BESSON**
Député-suppléant UDC



**Adeline
CRETENAND**
Députée-suppléante PLR



**Maxime
CRETTEX**
Député-suppléant Le Centre



**Ivan
DENIS**
Député-suppléant PLR



**Marie-Bertrande
DUAY**
Députée-suppléante UDC



**Jimmy
EVERSHED**
Député-suppléant PLR



**Sylvie
LUGINBÜHL**
Députée-suppléante PLR



**Alexandre
LUY**
Député-suppléant PLR



**Philippe
MARK**
Député-suppléant UDC



**David
ROSSIER**
Député-suppléant PLR



**Olivier
AUBIN**
Député-suppléant PLR



**Baptiste
DARBELLAY**
Député-suppléant Le Centre



**Raphaël
FILLIEZ**
Député-suppléant UDC



**François
VAUDAN**
Député-suppléant Le Centre

PRIX CRÉATEURS BCVS

Mettre en lumière les innovations valaisannes

Le «Prix Créateurs BCVS» vise à primer deux projets d'entreprise ou de business innovants. Ce concours doit permettre de valoriser des projets d'affaires pouvant amener à la création d'une entreprise ou d'une nouvelle offre commerciale sur un marché déterminé. Il met en avant le rôle de l'entrepreneur et la dynamique de l'entrepreneuriat.

BCVS

Le Prix Créateurs BCVs récompense le projet le plus novateur, quel que soit le domaine d'activité. Le projet primé par le jury et le public reçoit 25 000 francs: 10 000 francs en cash, des prestations de coaching d'une valeur de 15 000 francs. Le lauréat «Coup de cœur des anciens finalistes» recevra la somme de 5 000 francs en cash.

La Banque Cantonale du Valais est partenaire et initiatrice du Prix Créateurs BCVS. De par sa place prépondérante dans l'économie valaisanne, elle joue un rôle moteur dans le partenariat avec les entreprises et ses créateurs. Le Prix Créateurs BCVS est co-organisé avec Promotion économique Valais, le partenaire clé des entrepreneurs qui veulent innover, se développer et s'investir dans le tissu économique régional. Cette entité regroupe les partenaires de la promotion économique cantonale.

Eligibilité et candidatures

Des porteurs de projets en création d'entreprise ou de projet d'affaires innovants (entreprise existante) peuvent concourir au «Prix Créateurs BCVS», mais pour être éligibles il faut répondre également aux conditions suivantes:

- Etre déposés par les candidats à titre personnel ou au nom d'une société.
- Avoir moins de 3 ans d'existence (les projets doivent avoir moins de trois ans d'existence. Par contre, les entreprises qui portent le projet innovant peuvent être plus anciennes).
- Pouvoir être développés et réalisés (création de la structure juridique ou exploitation par une entreprise existante) sur le territoire du Valais.

- Etre suffisamment avancés, sur les plans technique, commercial, juridique et financier pour permettre d'envisager raisonnablement la création d'une entreprise ou la mise sur le marché du produit/service dans les 12 mois qui suivent la nomination.

Il faut également savoir que les projets ayant déjà été sélectionnés parmi les finalistes des anciennes éditions ne sont pas autorisés à concourir.

Dépôt des candidatures

La date limite pour le dépôt des dossiers est fixée au 20 mars 2025 à minuit pour les e-mails, alors que pour les courriers postaux, le cachet de la poste fait foi. L'envoi des dossiers de candidature peuvent être faits de la manière suivante:

Format électronique

Au moyen du formulaire en ligne disponible sur www.prixcreateursbcvs.ch ou à l'adresse e-mail prixcreateursbcvs@cimark.ch

Format papier

Prix Créateurs BCVS c/o CimArk SA
Rue de l'Industrie 23
CH – 1950 Sion

Plus d'information sous: www.prixcreateursbcvs.ch ■





GANZER POUR UN VALAIS FORT ET INNOVANT **2025**

Élection au Conseil d'État
2 mars 2025 – ganzer2025.ch

Quelle offre convient le mieux à votre entreprise ? Notre guide

net+

Les télécommunications sont essentielles dans le monde professionnel. Peu importe votre domaine d'activité ou la taille de votre entreprise, vos besoins en Internet, Wi-Fi et téléphonie varient selon votre contexte. net+ propose des solutions personnalisables adaptées grâce à sa gamme de produits business !

En fonction de la taille de votre entreprise

Microentreprises (moins de 5 collaborateurs)

Le mot d'ordre pour les offres faites à ce type d'entreprise est « sobriété ». Avec des besoins modestes, nous voulons vous offrir des produits simples, mais terriblement efficaces. De cette manière, vous allez droit au but dans vos activités quotidiennes et ne faites pas de dépenses inutiles pour des solutions superflues.

net+ adapte non seulement ses offres selon la taille de votre entreprise, mais propose également des solutions spécifiques à votre domaine d'activité.

Petites entreprises (entre 5 et 50 collaborateurs)

Dans une petite entreprise, les employés sont souvent amenés à jongler entre plusieurs casquettes. Il est ainsi capital d'assurer une communication interne fluide afin

que le suivi des opérations puisse être optimal. Ne pas subvenir à ces besoins, c'est mettre l'entreprise en péril en lui faisant perdre un temps précieux. À cette échelle, il peut également être intéressant d'envisager une solution de cybersécurité afin de faire face aux menaces toujours plus présentes dans l'univers professionnel.

Grandes entreprises (plus de 50 collaborateurs)

Les grandes entreprises ont des besoins importants et souvent bien spécifiques en termes de télécommunications. Leur organisation par secteurs leur demande d'échanger aussi rapidement qu'efficacement, et ce, en tout temps. Une simple panne de téléphonie ou d'Internet peut ainsi avoir de grosses conséquences, c'est pourquoi ces entreprises doivent se munir de solutions à la pointe. Pour éviter ce risque, il est notamment possible de créer une connexion de secours qui prend le relais en cas de panne.

En fonction de votre domaine d'activité

net+ adapte non seulement ses offres selon la taille de votre entreprise, mais propose également des solutions spécifiques à votre domaine d'activité, que vous soyez dans les services, le commerce, la bureautique ou l'hôtellerie-restauration. Prenez dès maintenant contact avec votre distributeur net+ le plus proche afin de recevoir une offre personnalisée qui adressera tous vos besoins. ■

 **business! net+**
0848 530 540 | business.netplus.ch



INITIATIVE DES JEUNES SOCIALISTES SUR LES SUCCESSIONS

Une affaire perdant-perdant

Vous connaissez l'expression « win-win », qui signifie que chacun des participants bénéficie d'une mesure ou d'une collaboration. Avec l'initiative des Jeunes socialistes, qui veut instaurer un impôt fédéral sur les successions importantes, on serait dans la configuration opposée : que des perdants ! Ce texte prévoit en effet une imposition confiscatoire qui chasserait hors de Suisse les entrepreneurs aisés et réduirait les recettes fiscales. Désastreux donc pour les entreprises familiales et pour les collectivités publiques.

Vincent Simon

*Suppléant de la direction romande, economiesuisse
Responsable de projets Finances et fiscalité*

Les Jeunes socialistes veulent lutter contre le dérèglement climatique. Comme moyen, ils proposent un impôt sur les successions et les donations, consistant à accaparer la moitié de tout ce qui dépasse 50 millions de francs. En d'autres termes, si une succession vaut 500 millions, 225 partent aux impôts. Les Jeunes socialistes espèrent récolter ainsi des milliards chaque année pour financer la « transformation écologique de l'économie », sans qu'il soit bien clair de quelle façon cela devrait être fait.

Le feuilleton d'un été

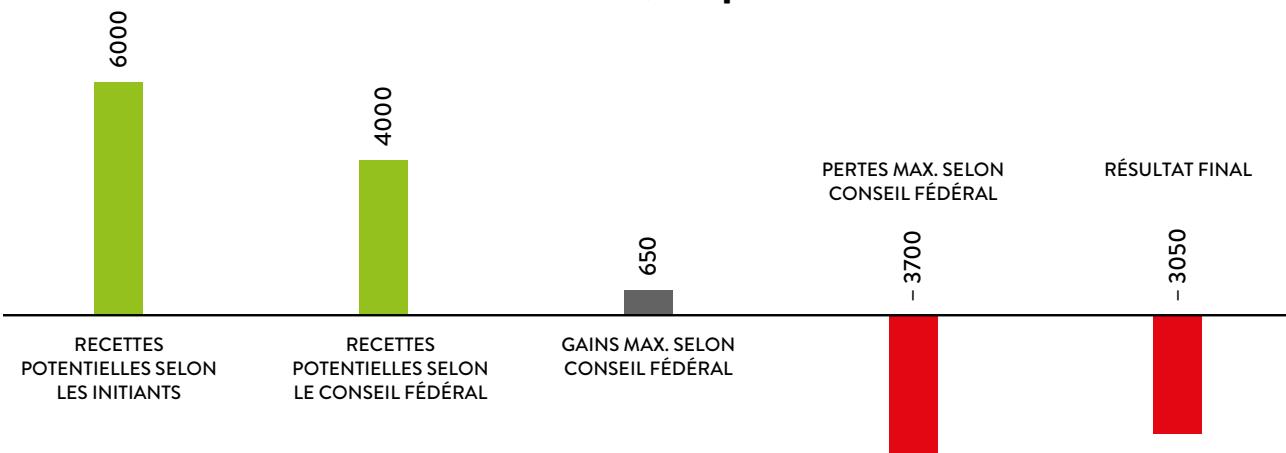
L'initiative est devenue rapidement le feuilleton de l'été 2024 dans les médias. La raison : le patron de

Stadler Rail, Peter Spuhler, a annoncé qu'il se trouverait forcé de déménager à l'étranger, pour éviter que ses héritiers doivent vendre totalement ou partiellement l'entreprise afin de payer de 1,5 à 2 milliards de francs d'impôt. D'autres entrepreneurs l'ont rejoint dans son combat. Cette initiative est une menace sans précédent sur le modèle de l'entreprise familiale, gage d'emplois sûrs et pérennes. Même certains parlementaires socialistes en ont dénoncé les conséquences potentiellement dévastatrices.

Exit tax et rétroactivité

L'initiative est aussi très agressive, dans le sens où elle demande d'empêcher les personnes concernées d'éviter l'impôt par un déménagement à l'étranger. Ses auteurs réclament un impôt de départ (exit tax) pour dissuader qui-conque de s'en aller sans payer. En outre, elle demande à

Des recettes surestimées, des pertes sous-estimées





ce que le texte soit mis en œuvre directement après son éventuelle acceptation en votation, sans attendre que le Parlement ait défini la loi d'application. Ces deux éléments ont poussé de nombreuses personnes à planifier un départ à l'étranger avant la votation. L'Autriche et l'Italie seraient, par rapport à l'initiative, de vrais paradis fiscaux. Heureusement, sur ces deux points, le Conseil fédéral a calmé le jeu, en excluant toute exit tax et conséquence pour ceux qui quitteraient la Suisse après la votation. Il a estimé qu'une personne quittant le pays pour aller vivre ailleurs ne pouvait être considérée comme une personne visant à éluder l'impôt. Chacun est libre de s'établir où bon lui semble.

Des pertes fiscales pour les collectivités

Il n'en reste pas moins que l'initiative pourrait en théorie être acceptée. Sur la base du message du Conseil fédéral, publié à la mi-décembre, on se rend compte que les initiateurs vivent en pleine illusion quant au rendement de l'impôt ainsi conçu. En partant de l'idée qu'environ 2500 contribuables possèdent plus de 50 millions de francs de fortune, le professeur lausannois Marius Brülhart, grand spécialiste des impôts de succession, estime qu'entre 77 et 93 % de la masse imposable pourrait être transférée à l'étranger. L'administration fédérale des contributions arrive même à 98 %. Cela signifie que l'impôt sur la succession ne rapporterait rien ou presque, tout au plus quelques centaines de millions de francs.

D'autre part, les impôts dont s'acquittent ces riches tant détestés seraient perdus pour nous. Les recettes fiscales ordinaires diminueraient entre 2,8 et 3,7 milliards de francs.

Même si l'on fait l'hypothèse que seuls les contribuables de plus de 65 ans s'expatrieraient, l'affaire provoquerait aussi un manque à gagner. Le résultat net serait donc une perte plus ou moins importante de recettes fiscales qu'il reviendrait à la classe moyenne de prendre à sa charge, à moins de procéder à de sévères coupes dans les prestations étatiques.

Cette initiative est une menace sans précédent sur le modèle de l'entreprise familiale, gage d'emplois sûrs et pérennes.

Moins de riches = moins de pauvres ?

Si les Jeunes socialistes exploitent la thématique du dérèglement climatique, leur objectif est en réalité tout autre : c'est une mise en œuvre de la lutte des classes, avec en ligne de mire les entrepreneurs à succès. En cas d'acceptation de l'initiative et de départ de nombreuses personnes aisées à l'étranger, il est vrai que les inégalités de fortune diminueraient mécaniquement dans notre pays. Ironiquement, l'objectif d'une réduction des inégalités serait donc atteint. Mais il n'y aurait que peu, voire pas d'argent, pour financer la lutte climatique à la sauce collectiviste, et il en manquerait beaucoup dans les caisses publiques. Un double autogol ! ■

Pour en savoir plus : www.jss-non.ch

Les victoires de l'UVAM renforcent ses combats

Forte d'une nouvelle identité et d'un positionnement plus affirmé, l'Union valaisanne des arts et métiers aborde 2025 avec détermination, sur la base d'un bilan satisfaisant. Les précisions de son secrétaire général, Marcel Delasoie.

Yannick Barillon

Journaliste RP

«Avec notre nouveau comité stratégique, nous avons redéfini nos valeurs et notre mission». Pour Marcel Delasoie, l'UVAM s'est clairement repositionnée comme l'organisation qui défend les conditions-cadres les plus propices au développement des PME valaisannes, et de l'économie valaisanne. «Si les grandes industries se portent bien, les petites entreprises suivent. Quand la raffinerie TAMOIL de Collombey a disparu, nous avons mesuré les conséquences pour les PME locales», précise-t-il.

La faitière du second œuvre s'est aussi choisi un nouveau logo et a relooké son magazine. Une manière pour l'organisation d'affirmer son rôle d'association pour les membres qu'elle représente. Son Secrétaire général nous rend attentifs: «L'individualisme prend le pas sur le monde associatif et collectif, il importe de sensibiliser les patrons d'entreprises à la nécessité de confronter tous les points de vue pour atteindre nos objectifs.» Il se réjouit des nouvelles forces au comité de l'UVAM, notamment la venue de la chambre immobilière valaisanne.

Des succès en faveur de l'économie

Pour revenir sur l'année écoulée, l'UVAM est satisfaite du rejet de la «loi cantonale sur le climat»: «Nous avons combattu cette loi pour éviter une situation dé-savantageuse pour les entreprises. Nous estimions trop modestes les soutiens pour mettre en place des mesures plus contraignantes que sur le plan national.» Selon Marcel Delasoie, il appartient à l'Etat d'assumer ce coût. Il compare à ce titre, le financement des crèches: «L'attractivité d'une commune génère des recettes fis-

cales qui doivent être réinvesties dans ses services, les autorités sont les premières bénéficiaires de ces investissements. Ils ne doivent pas peser sur les entreprises.» Autre succès pour l'organisation, le refus de la constitution valaisanne. Elle n'était pas philosophiquement en phase avec ses valeurs. «Nos revendications pour tenir compte des préoccupations des milieux économiques n'ont pas été entendues. Par exemple, nous étions peu séduits par l'éligibilité du personnel de l'Etat du Valais à la députation, ainsi que par l'introduction d'un congé parental qui n'a rien à faire dans une constitution. Au nombre des victoires, Marcel Delasoie cite encore l'aboutissement de la réforme «AVS 21» entrée en vigueur en 2024. Elle harmonise l'âge de la retraite entre les hommes et les femmes, et prévoit un nouveau calcul de la rente après l'âge de référence. Le financement de l'AVS, notamment par le relèvement de la TVA est désormais assuré.

De manière générale, l'UVAM reste en alerte pour surveiller les évolutions législatives impactant la fiscalité. Il est peu souhaitable que le même revenu soit imposé plusieurs fois.

Lutter contre les salaires minimaux

Pour l'avenir, l'UVAM poursuivra son combat contre les salaires minimaux, en priorisant la préservation du partenariat social. Elle souligne que l'absence de mouvements sociaux assure le respect des délais et la sécurité pour les exportations. «Il est admis de partager la richesse avec les collaborateurs, lorsque les résultats sont bons, mais les salaires minimaux précarisent la branche des services dans laquelle le chiffre d'affaires fluctue. Je pense notamment aux coiffeurs, un secteur sous pression en raison d'une forte concurrence. L'accroissement du coût de la main-d'œuvre risque de péjorer la rentabilité, il faut laisser le marché libre.» Le politique ne doit pas prendre le pas sur le partenariat social, précise Marcel Delasoie: «Nous lutterons de manière acharnée pour que les salaires restent fixés par branches via les conventions collectives de travail.»



*Marcel Delasoie,
secrétaire général
de l'UVAM*

Préserver une fiscalité attractive

De manière générale, l'UVAM reste en alerte pour surveiller les évolutions législatives impactant la fiscalité. Il est peu souhaitable que le même revenu soit imposé plusieurs fois. Son Secrétaire général s'explique: «Les initiatives de gauche pour financer une politique climatique plus responsable ne doivent pas passer par un impôt sur les successions. Nous travaillons pour que notre canton reste attractif, nommément pour les contribuables fortunés qui s'y établissent.» L'UVAM invite ainsi à rejeter l'initiative des Jeunes Verts soumise au peuple le 9 février.

Quant au débat sur l'abolition de la valeur locative, l'organisation luttera avec acharnement contre la proposition d'introduire un impôt réel sur les résidences secondaires. «Il est très important que les travaux de rénovation restent déductibles fiscalement pour les propriétaires, et idéalement que l'impôt sur la valeur locative soit supprimé.»

Soigner les bonnes collaborations fédérales

Notre travail étroit avec l'USAM renforce la prise de conscience des enjeux économiques actuels. La présidence assumée par l'entrepreneur Fabio Regazzi promet de tenir compte des préoccupations patronales. Marcel Delasoie, qui siège à la chambre suisse des arts et métiers, relève que ces collaborations ont permis, par

exemple, d'éviter une loi fédérale sur l'aménagement du territoire mettant plus de pression sur nos autorités cantonales. «Nous avons aussi soutenu et obtenu un congé paternité de deux semaines, en nous opposant à celui de quatre semaines.» Quant à la révision partielle en cours de la loi sur les cartels, elle bouscule la protection de la concurrence chère à l'UVAM. «Nous veillerons à ce que les consortiums puissent être maintenus, c'est un point important pour que les entreprises valaisannes puissent accéder à certains gros marchés qui, sinon, sont adjugés à de grands groupes externes au canton», affirme le Secrétaire général de l'UVAM. Enfin, ce dernier se réjouit du travail effectué sur les accords bilatéraux avec l'UE: «Nos entreprises exportatrices en bénéficient. Cela évite des complications et des coûts pour agréer leurs produits. Nous sommes donc favorables à ces accords, qui, par cascade, profitent à toute l'économie, même si nous devions faire quelques concessions.»

Pour conclure, et en perspective du renouvellement de notre parlement cantonal, l'UVAM renforce son travail de sensibilisation des futurs élus aux problématiques de l'économie et des entreprises valaisannes: «Nous renouvelons notre Charte UVAM, lancée en 2019, qui a déjà connu un franc succès pour les deux dernières élections au Conseil national. Nous observons une réelle prise de conscience des signataires qui s'engagent sur l'honneur à rester attentifs à nos valeurs.» ■

BORNET



VIDESA

Souriez,
nous assainissons!

VIDANGE – CURAGE – ASSAINISSEMENT 0800 0800 05 | Sion - Martigny - Monthei | videsa.ch



La maison constitue le lieu où l'on se sent bien et où l'on passe du temps avec ses proches.

Voilà pourquoi, avec notre fournisseur **STOBAG**, nous vous proposons des produits qui rendent Votre espace de vie encore plus agréable.

027 323 67 00

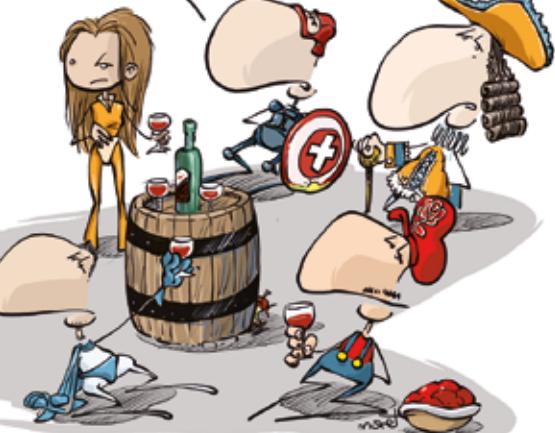
Route d'Aproz 6A, 1950 Sion

LE MAN IN BLACK FAIT *

SUPERHÉROS CANDIDATS
AU CONSEIL D'ÉTAT :
UN DE TROP ?

JE ME
METS OÙ ?

QUI VOUS
A INVITÉ ?



« LE SALAIRE MINIMUM
EST UN NIVELLEMENT
PAR LE BAS. »

CHRISTOPHE PARBELLAY,
CANDIDAT À TOUT
CE QUI BOUGE ?

IL EST NORMAL QU'UN
HOMME COMME MOI
PUISSE CHOISIR !

PLANNING PERSONNEL		
CONSEILLER D'ÉTAT	CONSEILLER FÉDÉRAL	CONSEILLER AUX ÉTATS
2025	2025	
2026	2026	
2027		2027
2028		2028

ÉLECTION AU CONSEIL D'ÉTAT

ON EST CONTENTS QU'UN
CANDIDAT VERT QUI N'A
AUCUNE CHANCE SE
PRÉSENTE À L'ÉLECTION ...

COMME CA LES VOTANTS
ONT L'IMPRESSION DE
POUVOIR CHOISIR.



* TACHE



Comment appliquer la nouvelle loi cantonale sur l'énergie ?

Dès le 1^{er} janvier 2025, la loi valaisanne sur l'énergie impacte les professionnels appelés à respecter de nouvelles exigences énergétiques pour les bâtiments neufs et existants.

Yannick Barillon

Journaliste RP

La loi valaisanne sur l'énergie est le fruit d'un compromis politique pour adapter la législation à la mise en œuvre du MoPEC. Le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) a pour objectif d'harmoniser les normes énergétiques cantonales. Il est question de simplifier le travail des professionnels et de tendre vers une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments. Guy Jacquemet, collaborateur scientifique au Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) précise : « La loi valaisanne est ambitieuse. Ses exigences vont plus loin que celles recommandées par le MoPEC. Elle préfigure les normes européennes qui tendent vers des bâtiments à consommation d'énergie proche de zéro. » Dans le contexte de la transition énergétique 2050, la nouvelle loi valaisanne fait la part belle aux énergies renouvelables pour améliorer l'efficience énergétique.



Bâtiment neuf: quels changements?

La nouvelle réglementation est conçue entre incitation et interdiction. «Pour toutes les constructions neuves, les énergies fossiles sont désormais interdites», résume Guy Jacquemet. Les chauffages à gaz et mazout ne sont donc plus autorisés, sauf dérogation. Par ailleurs, la loi incite à produire de l'électricité sur site, de manière à couvrir une part de la consommation. Là encore, le Valais est ambitieux, précise le spécialiste du Service de l'énergie: «L'installation solaire doit être capable de générer au minimum 20W par m² de surface de référence, soit la surface brute de plancher chauffé.» En contrepartie et selon les travaux entrepris, les propriétaires qui investissent bénéficient d'aides financières, fédérales, cantonales et/ou communales.

Préconiser l'utilisation du renouvelable

Qu'en est-il pour le bâti existant? La loi priorise la transition vers des systèmes de chauffages renouvelables: les chaudières à mazout ou à gaz peuvent être remplacées par une pompe à chaleur, un chauffage à bois ou une installation solaire thermique. Sur préavis du SEFH, il est encore possible d'installer une chaudière à énergie fossile, à condition de respecter certaines conditions. Guy Jacquemet précise: «Lors du remplacement d'un producteur de chaleur dans un bâtiment existant, ce dernier doit être équipé afin que la part d'énergies non renouvelables pour couvrir les besoins globaux soit réduite d'au moins 20 % par une production de chaleur ou par

la réduction des besoins de chaleur.» A noter que la loi tient compte, par exemple, de mesures d'isolation (toiture, façades, fenêtres, etc.) qui améliorent la construction. Les chauffages électriques centralisés devront être remplacés par des installations de production de chaleur d'origine renouvelable, dans un délai de 15 ans dès le 1er janvier 2025. Pour atteindre ces objectifs, des aides financières sont aussi prévues.

«La loi valaisanne est ambitieuse. Ses exigences vont plus loin que celles recommandées par le MoPEC. Elle préfigure les normes européennes qui tendent vers des bâtiments à consommation d'énergie proche de zéro.»

Guy Jacquemet



Maîtriser les nouveaux formulaires

Dès le 1^{er} janvier 2025, les professionnels du secteur énergétique sont responsables de respecter ces nouvelles normes. Pour les informer et les aider à remplir les justificatifs énergétiques obligatoires et obtenir les permis nécessaires à la construction, le SEFH a préparé 4 tutoriels. Il a aussi mandaté la HES-SO Valais-Wallis pour mettre en place des ressources pour la formation des professionnels. Responsable de ce projet pour la haute école, Vincent Luyet explique: «La nomenclature a été complètement mise à jour, avec surtout deux nouveaux formulaires EN-VS 104 et 120 sur la question des énergies renouvelables et des besoins propres d'électricité. Sous l'égide du SEFH, nous avons mis en place des webinaires en automne 2024.»

Des ateliers en présentiels ont aussi été organisés pour que les professionnels de ce secteur se familiarisent aux nouvelles normes sur la base de cas concrets. Selon Vincent Luyet, «ces formations de 3 h suivies par plus de 120 personnes répondent clairement à un besoin d'information efficacement pris en compte par le Service de l'énergie.» Le secteur se professionnalise et les communes assumeront la responsabilité de contrôler le respect de ces nouvelles exigences énergétiques. Cela étant, chacun est tenu de s'informer et de se former pour être à jour. ■

Toutes les informations et tutoriels vidéo sont disponibles sur le site du Service de l'énergie et des forces hydrauliques: <https://www.vs.ch/web/energie/tutoriels>

BAISSE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE 2025

La bonne nouvelle pour les entreprises

Les prix élevés de l'électricité pour l'industrie suisse suscitaient de sérieuses inquiétudes. Par exemple, les fabricants d'acier évoquaient une perte de compétitivité, citant des coûts environ cinq fois supérieurs à ceux de la France. Toutefois, les industriels avaient plusieurs options pour acheter leur électricité. Ceux ayant conclu des contrats avant 2022 ont bénéficié de prix bas, tandis que d'autres ont subi de lourdes charges après l'invasion de l'Ukraine.

Nathalie Montes

Journaliste RP

La baisse des coûts de l'électricité intervient après une flambée qui nous a été expliquée avec deux facteurs: la guerre en Ukraine et une hausse de 50 % des coûts de réseau sur la dernière décennie. Une part significative de cette hausse provenait de la réserve hivernale d'électricité. Selon les fournisseurs et le Conseil fédéral, plusieurs facteurs expliquent cette diminution, notamment le fait que

l'électricité ait été achetée sur le marché de l'énergie avec trois ans d'avance, alors que la détente sur les marchés internationaux de l'énergie arrive enfin. Après la crise énergétique de 2021-2022, les prix se sont stabilisés, offrant des conditions d'approvisionnement plus favorables. De plus, la taxe pour la réserve fédérale d'électricité a chuté. Elle passe aujourd'hui de 1,2 ct/kWh à 0,23 ct/kWh, et allège ainsi la facture finale. Enfin, Swissgrid, gestionnaire du réseau national, a diminué ses frais d'utilisation, ce qui se répercute en gain pour les consommateurs.

Consommation moyenne d'électricité par commerce en Suisse

Type de commerce	Consommation moyenne d'électricité en kWh/an	Consommation moyenne d'électricité en kWh/m ² /an	Consommateurs d'énergie spécifiques
Boulangeries et pâtisseries	99 196	601	Cuisson, levée des pâtes, froid, éclairage, eau chaude, ventilation, climatisation
Blanchisseries, teintureries et pressings	34 428	396	Machines à laver, repassage, éclairage, ventilation
Restaurants	53 627	380	Cuisson, cuisine, froid, eau chaude, chauffage, éclairage
Garage	67 000	335	Appareils de levage, engins de réparation, éclairage, ventilation
Boucheries et charcuteries	28 048	308	Froid, rôtisserie, cuisson, éclairage, eau chaude

Entre 2015 et 2024

L'électricité en Suisse reste à un taux élevé pour les grands consommateurs, occupant la deuxième place après les Pays-Bas. En France, où les coûts sont les plus bas, le gouvernement impose à EDF de vendre une partie de son électricité nucléaire à prix réduit, expliquant un coût 2,3 fois inférieur à celui de la Suisse.

Dans le même temps, en Allemagne, les hausses ont été modérées grâce à la suppression de la «taxe EEG» et à la réduction des taxes sur l'électricité industrielle. Les prix en Suisse incluent un supplément réseau de 2,3 centimes dédiés aux énergies renouvelables, que les entreprises peuvent récupérer en prenant des mesures d'efficacité énergétique. Enfin, la pression sur les états membres européens pour réduire les aides publiques devrait limiter leur compétitivité à moyen terme.

Perspectives d'allègement

La détente ressentie cette année devrait durer. La réserve hivernale coûtera moins cher, réduisant les prix d'environ un centime par kWh, ce qui représentera une économie substantielle pour les grands consommateurs. Par ailleurs, les marchés, à terme, prévoient des prix de gros entre 7 et 9 centimes par kWh pour 2025-2027, contre plus de 15 centimes début 2023. Toutefois, on parle de réduction au futur, car, comme le précise Antoine Palumbo, responsable des comptes pour les boulangeries Taillens en Valais «En tant que gros consommateurs (+100 000 kWh par an), notre boulangerie, comme la plupart des autres boulangeries artisanales, est sur le marché libre. Nous avons donc signé un contrat chez un fournisseur, avec un prix bloqué pendant trois ans. Nous ne sommes donc pas encore bénéficiaires de cette baisse pour le moment.»

«En tant que gros consommateurs (+100 000 kWh par an), notre boulangerie, comme la plupart des autres boulangeries artisanales, est sur le marché libre. Nous avons donc signé un contrat chez un fournisseur, avec un prix bloqué pendant trois ans. Nous ne sommes donc pas encore bénéficiaires de cette baisse pour le moment.»

Antoine Palumbo, boulangerie Taillens

Cependant, inutile de s'illusionner, les prix d'avant 2022 (4 ou 5 centimes) resteront inatteignables. Côté français, les ajustements, notamment la hausse prévue du tarif EDF à 7 centimes d'euro par kWh en 2026, devraient limiter l'écart avec la Suisse.

Coûts du réseau : un défi helvétique

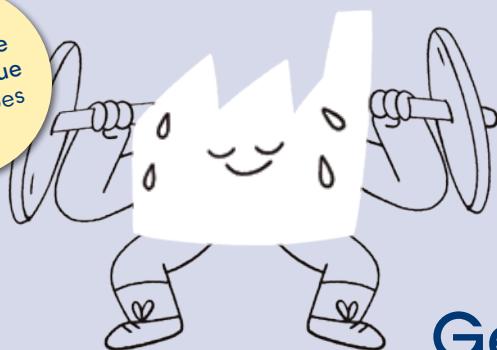
Les coûts de réseau, qui ont grimpé de 50 % en dix ans, pénalisent les grands consommateurs. Les «consommateurs» solaires, exonérés de ces coûts, accentuent cette charge pour les autres utilisateurs. De plus, le développement du réseau, qui permet d'absorber l'excès d'électricité solaire en été, alourdit les dépenses. Des mesures, comme la limitation de la capacité maximale des installations solaires à 70 %, permettent d'atténuer un peu ces coûts. Enfin, les longues phases de planification, comme celles de la ligne Chamoson-Chippis réalisée en 36 ans, pèsent lourdement sur les finances. Une modernisation rapide et efficace des infrastructures est essentielle pour relier l'électricité des Alpes aux consommateurs du Plateau et réduire les coûts globaux. ■

Publicité

EnergyFit[®]
un programme
sur mesure pour
mon → entreprise.

Contactez votre coach Genedis
afin de définir un programme
adapté à vos besoins.

027 763 14 11 → energyfit-genedis.ch



Genedis
L'énergie. La vie.

« Pour moi,
l'innovation
c'est faire
les choses
autrement,
plus
éfficacement. »

Véronique Besson-Rouvinez dirige avec ses deux frères, un des plus grands domaines viticoles de Suisse. Responsable œnologie et qualité au sein des entreprises de la famille Rouvinez, c'est avec simplicité qu'elle confie sa vision pour maintenir l'excellence.

Yannick Barillon

Journaliste RP

Véronique Besson-Rouvinez, quel regard portez-vous sur vos activités en 2024 ?

L'année 2024 a été à la fois compliquée et stimulante. Entre le gel d'avril, les pluies de printemps et les canicules, nous avons perdu 35 % de notre récolte. Difficile de motiver nos équipes, dans un contexte économique assez morose, mais les marques fortes que nous avons bâties nous ont sauvés. La stimulation, c'est de poursuivre l'optimisation de nos processus: à la vigne, dans la cave et dans nos services.

Pour vous, quel adjectif complète le mieux le mot «économie»?

Personnellement, je crois à une économie responsable. Pour rester concurrentiel et pérenniser nos entreprises, je suis convaincue qu'il importe d'économiser nos ressources et d'investir sur le capital humain. Les Domaines Rouvinez réduit déjà leur consommation de gaz et d'eau. Je sensibilise aussi les vigneronnes sur les produits de protection des plantes, et rémunère davantage la vendange de ceux qui s'engagent à les réduire.

Grâce à ce dialogue constructif, nous appréhendons l'avenir différemment et prenons des décisions plus rapidement.

En Valais, c'est une force que nous exploitons, car il n'existe plus beaucoup de grands domaines en mains familiales.

Véronique Besson-Rouvinez

Comment le Domaine Rouvinez s'engage-t-il dans cette responsabilité?

Depuis toujours, nous nous engageons pour plus de durabilité. En 2013 déjà, nous investissons dans une centrale solaire renouvelable produisant plus que notre propre consommation d'électricité. Nous récupérons les déchets végétaux, tels que le marc, la peau du raisin et les pépins pour créer du biogaz, et nous valorisons le compost dans les vignes. Autre exemple de circularité, des moutons Nez noirs paissent dans nos vignes, fertilisant nos sols. Ces réflexions prennent du temps à se concrétiser, mais le premier pas, c'est de poser une intention.

Quelle est votre définition de l'innovation?

C'est faire les choses autrement, plus efficacement. Cela passe par une modification de nos processus, et par le lancement de nouveaux produits sur le marché. Le potentiel d'innovation autour du vin est moins important que pour la bière. Nous avons alors développé ce marché en devenant copropriétaire de la brasserie Martigny Brewing Co. L'œnotourisme est une autre innovation: l'offre de balades gourmandes et de dégustations sensorielles aux Celliers de Sion complète les visites de caves.

La gestion familiale du domaine Rouvinez est-elle une force?

Je suis proche de mes deux frères, cela s'est fait tout seul. Nous avons grandi avec les mêmes valeurs, et l'héritage familial d'un domaine bâti par notre grand-père. Nous osons exprimer nos divergences et nos convictions. Grâce à ce dialogue constructif, nous appréhendons l'avenir différemment et prenons des décisions plus rapidement. En Valais, c'est une force que nous exploitons, car il n'existe plus beaucoup de grands domaines en mains familiales. Pour la 4^e génération, avec 11 enfants, la pérennité est assurée.

Un patron doit-il continuer à se former, selon vous?

Oui, c'est primordial pour prendre du recul et se remettre en question. Je dirais qu'une femme doit souvent davantage prouver ses compétences, cela crédibilise. En 2022, j'ai entrepris un CAS en gouvernance d'entreprise. Depuis, je communique mieux oralement. Plus récemment, le permis de traiter dans l'agriculture m'a aidée à comprendre certaines restrictions.





Avec trois enfants, comment avez-vous concilié vie privée et professionnelle ?

Le contexte familial m'a aidé et soutenu. J'ai aussi appris à laisser mes enfants à des tiers, ils sont devenus plus autonomes et responsables. Au début, je refusais toute sollicitation en dehors des heures de travail. Avec le temps ce n'était pas épanouissant. Prioriser son travail et se faire aider permet de trouver l'équilibre et de vivre intensément les moments en famille.

«Rencontrer et échanger avec d'autres patrons accélère la créativité et la recherche de solutions, notamment pour stimuler la durabilité.»

Véronique Besson-Rouvinez

La digitalisation et l'IA sont-elles selon vous indispensables aux entreprises ?

Je le pense, oui. Nous aurons toujours des activités manuelles, mais la digitalisation est primordiale pour récolter des informations, et mieux organiser le travail. Cela nous aide à suivre le traitement des parcelles, à améliorer les techniques de pulvérisation, ou à optimiser l'utilisation des machines d'encavage.

Quels sont vos plus grands défis pour l'avenir de la viticulture ?

Nous devons soigner la culture de consommation du vin, et rémunérer la branche au juste prix pour compenser les actions de la grande distribution. Le changement climatique est bien sûr un défi majeur, on l'a vu avec les aléas des récoltes. En collaboration avec les stations de recherche, nous mesurons le stress hydrique et l'assimilation de l'azote, pour optimiser l'irrigation. Nous adaptons désormais l'encépage au climat, au terroir et au goût du consommateur.

Comment gérez-vous la pénurie de main-d'œuvre ?

C'est une préoccupation. Nous manquons de chefs d'équipe, d'hommes et de femmes titulaires d'un CFC de vigneron, avec la fibre humaine et capables d'organiser le travail sur de grandes parcelles. A court terme, la surface de vignes cultivées en Valais se rétrécira, faute de main-d'œuvre. Nous devons mieux communiquer sur l'attractivité et la flexibilité de notre métier. Le vigneron de demain sera un peu informaticien.

Quel bilan de vos trois ans à la présidence de Valais Excellence ?

J'ai accepté cette proposition en 2021, car les valeurs de l'association étaient les miennes. Rencontrer et échanger



PORTRAIT

Si vous étiez une couleur ?

Le rouge parce que c'est beau et lumineux. C'est l'énergie !

Si vous étiez un territoire ?

L'une de mes vignes, mais laquelle... (joker)

Si vous étiez un végétal ?

Un cep de vigne.

Si vous étiez un cépage ?

La petite Arvine, parce que c'est frais, fruité et revigorant.

Si vous étiez une émotion ?

Je serai la joie (sans hésitation).

Si vous étiez une saison ?

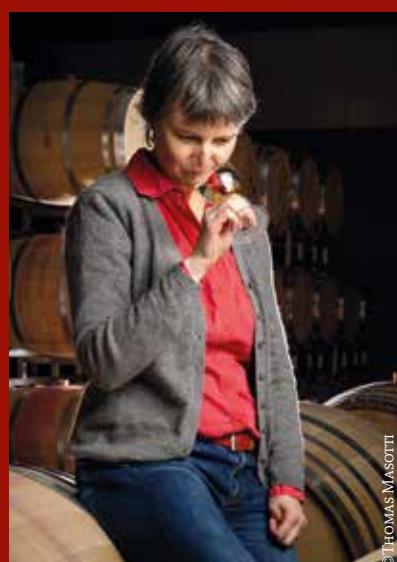
Le printemps, car tout renaît après l'hiver.

Si vous étiez un plat de résistance ?

Un gigot d'agneau bien mijoté, c'est tendre et juteux.

Si vous étiez un animal ?

Une abeille. Je suis apicultrice depuis longtemps.



©THOMAS MASOTTI

avec d'autres patrons accélère la créativité et la recherche de solutions, notamment pour stimuler la durabilité. Avec le Living Lab de l'économie positive au sein de la HES-SO Valais-Wallis, nous avons semé des graines pour créer des synergies. Continuons à cultiver ce terreau ! J'ai rencontré beaucoup d'entreprises dans le cadre de Valais Excellence. En Valais, nous avons la chance d'avoir des directions engagées et responsables, avec un souci constant de bien faire.

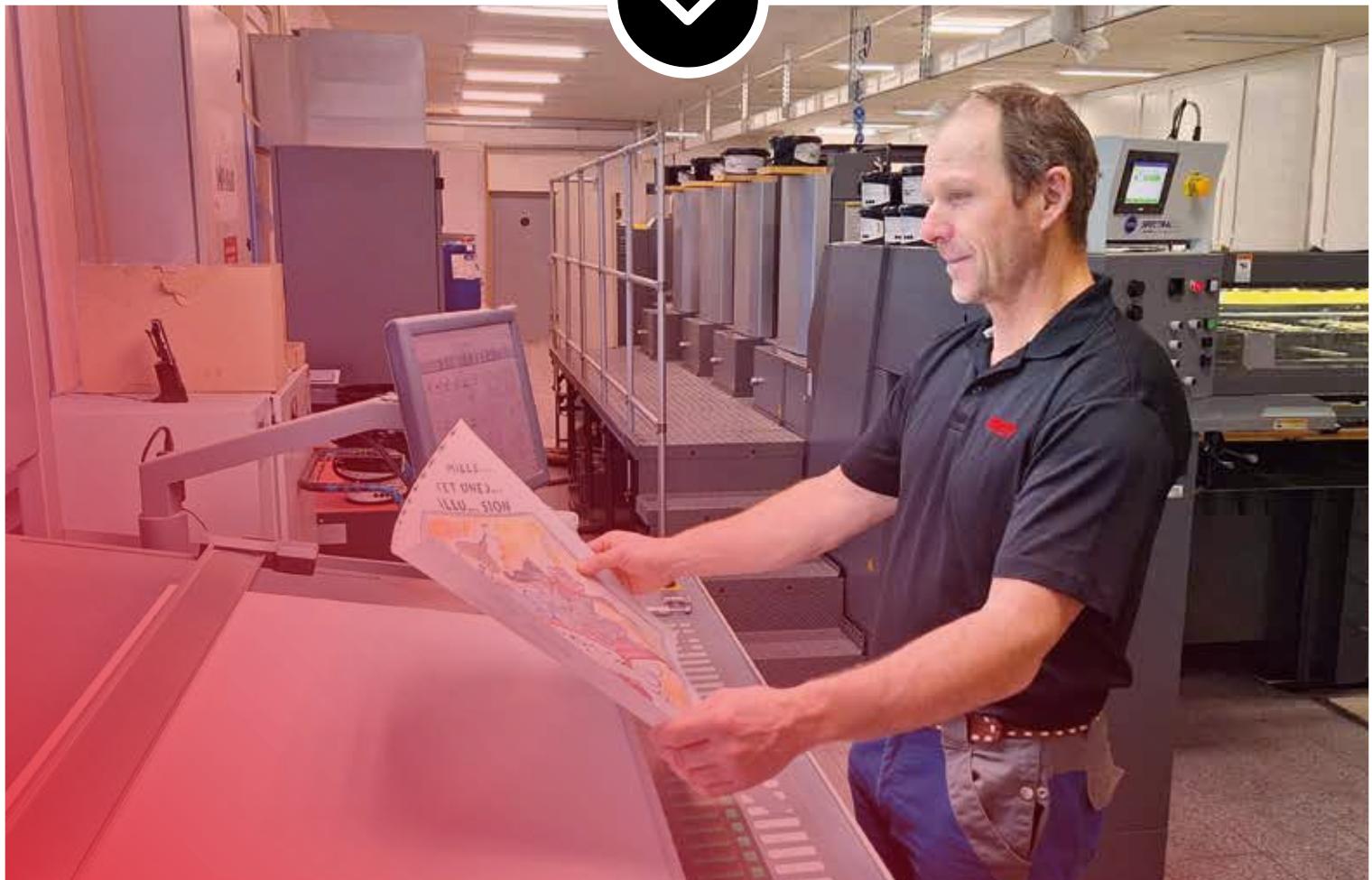
Quelles sont vos priorités pour 2025 ?

La plantation du vignoble s'anticipe sur dix ans, se projeter c'est prendre des risques. Pour le reste, on adapte nos choix chaque année pour éviter des réserves inutiles ou des ruptures de stock. Les aléas de récoltes en 2024 nous ont stimulés. Cette année, nous renforcerons nos marques, et nos produits d'exception. Nous optimiserons nos processus et nos actions marketing. Grâce à la technologie, notre système de gestion du chaud et du froid sera rénové pour refroidir nos cuves sans les changer. L'essentiel c'est de continuer à valoriser les vins valaisans et la viticulture. ■

Gessler

1859

Passez du virtuel à la réalité du papier



IMPRIMERIE GESSLER SA | 1950 SION
027 327 72 33 | info@gesslersa.ch | www.gesslersa.ch

STEPHANE GANZER

Soutenir nos PME, c'est bâtir un Valais fort et compétitif

Candidat PLR au Conseil d'Etat valaisan, Stéphane Ganzer place les petites et moyennes entreprises (PME) au cœur de son programme. Fort de son expérience en politique communale et cantonale, il propose des mesures concrètes pour alléger la fiscalité, valoriser la formation et simplifier les démarches administratives. Interview.

Vous venez d'une famille d'entrepreneurs. En quoi cela influence-t-il votre vision politique ?

Grandir avec un papa entrepreneur m'a permis de comprendre très tôt les défis quotidiens des PME: gérer une activité, faire face à la concurrence, respecter des normes administratives toujours plus nombreuses... Cette proximité avec le terrain m'a appris à écouter et à agir de manière pragmatique. En tant que président de la commune de Noble-Contrée, je suis particulièrement attentif aux préoccupations des chefs d'entreprises, et cela continuera d'orienter mon action si je suis élu au Conseil d'État.

Vous avez également été à l'origine d'une réforme importante pour les PME...

Oui, avec le député Gilles Félix, nous avons déposé au Grand Conseil la motion «Pour des marchés publics accessibles à nos entreprises», qui a conduit à une révision de l'ordonnance cantonale. L'objectif était clair: permettre aux PME valaisannes d'accéder plus facilement aux marchés publics et ainsi de renforcer leur activité économique. Ce genre d'initiatives concrètes est essentiel pour créer un environnement favorable aux entreprises locales.

Quelles sont vos priorités pour les PME si vous êtes élu ?

Je propose plusieurs mesures. D'abord, alléger la charge fiscale des entreprises pour maintenir l'attractivité économique du canton. Ensuite, valoriser la formation professionnelle, notamment en augmentant le

nombre de places d'apprentissage dans les secteurs en pénurie. Il est également indispensable de simplifier les procédures administratives pour réduire la bureaucratie qui pèse sur les entreprises. Enfin, nous devons attirer les talents, en incitant les Valaisans de l'extérieur à revenir et en offrant des conditions de travail compétitives aux travailleurs qualifiés.

Mais innover ne signifie pas tout attendre de l'État. Il faut agir avec responsabilité, en prenant des décisions courageuses et en priorisant intelligemment les investissements.

Stéphane Ganzer

L'innovation occupe une place centrale dans votre programme. Pourquoi ?

L'innovation est la clé pour relever les défis de demain. Qu'il s'agisse de moderniser nos infrastructures, d'améliorer nos services ou de soutenir nos entreprises, elle doit être au centre de l'action politique. Mais innover ne signifie pas tout attendre de l'État. Il faut agir avec responsabilité, en prenant des décisions courageuses et en priorisant intelligemment les investissements. C'est cette approche que je défends: une politique pragmatique et tournée vers l'avenir. ■



Quatre ateliers pour réussir la transmission de son entreprise

Du 18 mars au 29 avril, la FER Valais et la Banque cantonale du Valais lancent la deuxième édition des ateliers de la transmission. Cette formation accompagne les patrons en réflexion ou déjà engagés dans un processus de cession de leur entreprise.

Yannick Barillon
Journaliste RP

Émotionnel et technique! Transmettre son entreprise à un tiers, à un collaborateur interne ou à un membre de sa famille, c'est passer par toute une série de questionnements, de doutes et de décisions en cascade. Face au succès de la conférence annuelle organisée sur ce thème par la FER Valais et la Banque cantonale du Valais, des ateliers de la transmission ont été conçus pour soutenir cédant et repreneur dans ce processus complexe. La seconde édition de cette formation se déroulera du 18 mars au 29 avril. Pour le directeur de la FER Valais, Flavien Claivaz: «Ces ateliers répondent à un besoin, ils comblent un manque d'information globale sur la transmission d'entreprise.» Selon le SECO, 55 % des entreprises ne planifient pas leur transmission. Pourtant, sur 80 % des PME familiales suisses, un quart seront cédées dans les cinq prochaines années. Cela concerne 70 000 entreprises.



«Participer aux ateliers de la transmission, c'est anticiper et être bien accompagné pour transmettre son entreprise.»

Flavien Claivaz, Directeur de la FER Valais

De la préparation à la vente de l'entreprise

Flavien Claivaz confie: «Les patrons n'expriment souvent pas assez clairement leur volonté de transmettre, ce qui peut compliquer la transmission. L'aspect émotionnel ne doit pas être sous-estimé. Il importe d'anticiper et d'être bien accompagné.» Le directeur de la FER Valais recommande d'y réfléchir dix ans avant la retraite, et de s'y préparer fiscalement cinq ans avant. La finalisation et la signature du contrat de cession peuvent facilement prendre une année. «La question de la valeur de la société à transmettre est souvent épineuse, finalement c'est souvent le prix que le repreneur est prêt à payer», souligne Flavien Claivaz. L'objectif des ateliers de la transmission organisés à Sion est d'apporter une vision globale et générale de toutes les étapes clés de ce long processus.

Des binômes cédants et repreneurs

Qu'est-ce qui peut freiner un repreneur? Dois-je moderniser ma société pour la céder et épurer le bilan pour réduire les liquidités? Quid de ma base de données client? Le cycle de quatre ateliers de trois heures chacun, offre





des réponses adaptées aux PME. Il s'adresse aux cédants et aux repreneurs, idéalement inscrits en binôme, pour aborder les aspects juridiques et successoraux, fiscaux et financiers, sans oublier les enjeux humains liés à la transmission. Deux sessions générales sont complétées par deux ateliers dédiés spécifiquement au repreneur, respectivement au cédant. «Participer, c'est se sentir moins seul face à des questions complexes, et repartir avec des outils de concerts pour mener à bien son projet», souligne Flavien Claivaz. A l'issue de la formation, un cocktail dinatoire permet d'ailleurs aux participants de se rencontrer et d'échanger.

L'expérience de spécialistes de la transmission

Chaque module de la formation est dispensé par des experts dans leur domaine, grâce à un partenariat avec les entreprises Forvis Mazars et Kellerhalls Carrard, ainsi que Vicario Consulting. La plateforme Relève PME et le

Centre de Cautionnement et de Financement (CCF SA) sont également partenaires des ateliers de la transmission, mettant à disposition leur outil et leurs compétences pour accompagner cédants et repreneurs. A titre d'exemple, une annonce confidentielle de vente d'entreprise peut être publiée sur la plateforme Relève PME. Accessibles sans prérequis, les ateliers sont réservés aux membres de la FER Valais et aux clients de la BCVS. Ils sont néanmoins ouverts à tous, dans la limite des places disponibles. ■

Renseignements pratiques et inscription en ligne:
www.fer-valais.ch/transmission

Plus d'information:
info@fer-valais.ch
027 323 11 85



À L'ÉCOUTE ET DÉTERMINÉ

FRANZ RUPPEN

POUR
UN DEUXIÈME
MANDAT AU
CONSEIL
D'ÉTAT

J'espère à nouveau pouvoir compter sur votre confiance pour qu'ensemble nous puissions relever les défis de l'avenir. Je vous remercie de votre soutien.

ÉLECTION DU | MARS
CONSEIL D'ÉTAT | 2025



CRÉATION & CONCEPTION
d'agencements d'intérieur
et de cuisines



Route du Levant 106, CH-1920 Martigny
Sortie autoroute Martigny Expos

027 722 90 20 – rebord-agencements.com

UN APPRENTI, UNE PROFESSION

Apprentie gestionnaire du commerce de détail

En 2023, en Suisse, plus de 5000 apprentis ont commencé leur carrière dans le domaine de la vente. Pourtant, sur le site Yousty.ch, l'été 2024, des centaines de places d'apprentissage pour le commerce de détail étaient encore disponibles. Malgré la popularité de la formation auprès des jeunes, aucune autre branche ne compte autant de postes vacants. Jennifer Savioz, 17 ans, effectue sa première année au magasin Intersport de Sierre et nous fait part de son expérience.

Nathalie Montes
Journaliste RP

Après l'école obligatoire, j'ai fait une tentative de quelques mois dans la cosmétique mais cela ne me fascinait pas et, finalement, après un séjour de six mois en Angleterre pour perfectionner mon anglais, je suis revenue à ma passion d'enfance pour la vente, car, oui, petite fille, je jouais «à la marchande». Finalement, en me questionnant sérieusement sur la profession qui pourrait m'épanouir et me donner envie de me lever le matin pour aller travailler, c'est la vente qui est revenue. Mais bien évidemment, avec une multitude de techniques à apprendre. Il y a 22 branches dans le commerce de détail, de l'ameublement en passant par le textile, l'électroménager ou les transports publics.

«Je crois que la petite structure du magasin est plus valorisante, car je trouve toujours du soutien»

Jennifer Savioz

Une majorité de gens agréables

Ce qui me plaît le plus, bien que je sois plutôt timide, c'est le contact avec la clientèle. La majorité des gens reste très agréable et la qualité des échanges est excellente. Bien sûr, on se doit de rester irréprochable en toutes circonstances, même lorsqu'il arrive que des personnes se permettent d'être irrespectueuses. Mais jusqu'à présent, j'y arrive, même si la vente est compliquée, je garde une attitude professionnelle.

*Jennifer Savioz,
17 ans, apprentie
gestionnaire du
commerce de détail
chez Intersport
à Sierre.*



Formation pratique

En dehors des journées en entreprise, je suis des cours à l'EPCA à Sion. Je trouve que l'école a bien construit l'apprentissage, car toutes les matières m'apprennent du contenu qui m'est utile au quotidien dans l'entreprise. En plus de la culture générale, du français et de l'allemand, les matières concernent la branche professionnelle et décrivent toutes les structures d'une entreprise. Dans ce contexte, c'est motivant d'apprendre.

Bonne ambiance de travail

Contrairement à l'école obligatoire, je m'entends bien avec toute ma classe. Le travail de groupe renforce la cohésion entre élèves. Au niveau du genre, la population est mixte, avec un peu plus de garçons.

Mon ressenti est excellent, je me sens bien dans l'entreprise qui reste à échelle humaine, avec une dizaine de collaborateurs. Et comme je suis en première année et que j'ai beaucoup à apprendre, je trouve toujours un collègue prêt à m'aider. Je crois que la petite structure du magasin est plus valorisante, car je trouve toujours du soutien, et je ne sais pas si c'est forcément le cas dans les grandes entreprises. ■

2025 Quel avenir pour

L'accueil touristique en Valais vit une transformation. Entre modernisation, défis économiques et nouveaux modèles de choix de réservation, le secteur se redéfinit, parfois au prix de ruptures marquantes. Les récentes fermetures de l'Hôtel du Rhône et de l'Hôtel des Vignes à Sion illustrent les bouleversements d'un secteur sous pression, mais aussi les opportunités qui en découlent. À l'heure où chaînes internationales et projets innovants se multiplient, l'avenir de l'hôtellerie en Valais s'annonce riche de promesses, mais exigeant d'adaptabilité.

Nathalie Montes

Journaliste RP

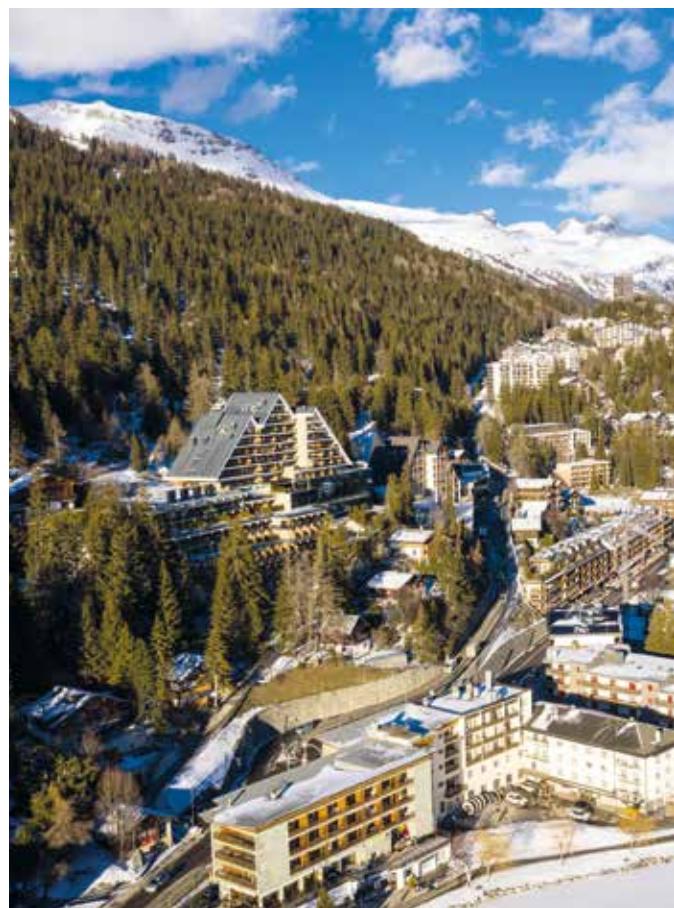
La fermeture de deux hôtels historiques à Sion en quelques semaines a marqué un tournant pour la capitale valaisanne. À Saas-Fee, la disparition des petites structures a motivé l'émergence de grands projets touristiques. Alors que d'un côté l'hôtellerie familiale en Valais est atteinte par le problème de la succession, dans le même temps, le nombre de nuitées dans certaines stations, comme à Nendaz, a doublé. Divers phénomènes, combinés aux évolutions des habitudes de consommation, sont en train de bousculer l'offre traditionnelle, notamment là où les chaînes hôtelières s'implantent. Par exemple, le futur Holiday Inn Express de Cour de Gare à Sion et l'arrivée récente de Moxy annoncent l'émergence d'acteurs qui misent sur une clientèle mobile et urbaine, attirée par des séjours courts et une logistique efficace. Ils répondent également à l'évolution des attentes, avec des réservations de dernière minute et des séjours flexibles.

Labels spécialisés, offre personnalisée

Face à ces bouleversements, l'innovation s'impose comme un levier stratégique. Le projet Nestwood, par exemple, concrétise un modèle inédit d'hôtellerie en altitude, niché dans une forêt de mélèzes. Ce concept mise sur une expérience immersive et personnalisée,

répondant aux nouvelles aspirations des touristes, notamment en quête de dépaysement et de durabilité. La digitalisation joue également un rôle crucial. Grâce au programme Digitourism, les structures modestes peuvent accéder à des outils performants pour optimiser leur gestion et améliorer leur visibilité. Des hôtels, comme l'Hôtel Suisse à Champéry, ont ainsi pu développer des stratégies autour des séminaires et mettre en place des systèmes de devis en ligne. Lara Berra, co-présidente d'AHV (l'Association hôtelière du Valais), confirme : «grâce à Digitourism, nous avons pu, à l'Hôtel Suisse, développer un super référencement et ainsi augmenter significativement notre présence en ligne et attirer davantage de personnes.»

Par ailleurs, des labels spécialisés apparaissent, comme Swiss Running Hotel, une initiative, centrée sur le trail running et le cyclisme répond à une demande croissante de tourisme sportif. En proposant des services adaptés – de la lessive express pour les vêtements de course à des conseils sur les itinéraires locaux – ces établissements ciblent une clientèle spécifique et fidélisée, prête à privilégier des destinations combinant sport et nature. Ce type de segmentation démontre la capacité de l'hôtellerie valaisanne à s'adapter aux tendances de consommation.



l'hôtellerie valaisanne ?

Une montée en gamme stratégique

Par ailleurs, l'offre hôtelière en Valais se transforme grâce à une montée en gamme significative. De nombreux projets en cours prévoient d'augmenter considérablement le nombre de lits de qualité supérieure. À Saas-Fee, cinq bâtiments comptant 200 lits 4 étoiles devraient voir le jour sous l'impulsion d'investisseurs. Crans-Montana projette également de passer de 2500 à 4000 lits d'ici cinq ans, confirmant une volonté de s'imposer comme une destination premium.

Ces projets témoignent d'une réponse proactive à une nouvelle demande touristique axée sur le confort et l'expérience. L'évolution des infrastructures s'accompagne d'un changement de modèle économique: après des décennies marquées par l'achat et la revente de résidences secondaires, le Valais mise désormais sur des complexes touristiques et des appartements destinés à la location. Cette transition est essentielle pour attirer des visiteurs sur le long terme.

Entre tradition et modernité

Malgré ces évolutions, le Valais conserve un ancrage fort dans son héritage hôtelier. Des initiatives comme celles de Fanny Richer et Adrien Biselx à Champex-Lac montrent que l'attachement familial et la valorisation des traditions restent des atouts précieux. En reprenant des établisse-

ments centenaires, ces jeunes hôteliers allient leur héritage à une vision moderne basée sur la complémentarité et la mutualisation des ressources. Cette combinaison entre tradition et innovation permet à des régions comme Champex-Lac de maintenir leur attractivité tout en répondant aux attentes des nouvelles générations de touristes. L'engagement de ces entrepreneurs passionnés rappelle que l'hôtellerie valaisanne repose aussi sur des valeurs humaines, essentielles à sa pérennité.

«Grâce à Digitourism, nous avons pu, à l'Hôtel Suisse, développer un super référencement et ainsi augmenter significativement notre présence en ligne et attirer davantage de personnes.»

Lara Berra, co-présidente d'AHV

Une dynamique porteuse d'espoir

Si le secteur hôtelier valaisan traverse des turbulences, les signaux de dynamisme sont nombreux. Le développement de nouveaux projets, l'adaptation aux attentes des clients, et la montée en gamme de l'offre témoignent de la vitalité de cette région. Toutefois, le succès de ces transformations dépendra de la capacité des acteurs locaux à s'unir et à répondre aux défis posés par la concurrence internationale et les changements économiques. Toutefois, Lara Berra tempère: «Nous avons une offre qui est intéressante et concurrentielle à l'international. En revanche, l'hôtellerie valaisanne doit faire face à une concurrence nationale injuste. La surréglementation et la charge administrative ne font que croître pour nous, mais pas pour nos concurrents (AirBnB, location, etc.). Nous avons donc besoin d'un soutien politique pour plus d'équité et pour assurer la pérennité de notre métier. Nous devons encourager des jeunes qui ont envie de s'engager dans notre branche, plutôt que de leur compliquer la tâche en les empêchant de faire le vrai métier d'hôtelier.»

Pour le Valais, l'avenir de l'hôtellerie réside dans un équilibre entre respect des traditions et innovation audacieuse. En capitalisant sur ses forces naturelles – paysages époustouflants et savoir-faire – tout en intégrant les outils modernes, la région peut s'imposer comme une destination phare, au cœur des Alpes et des attentes contemporaines. ■



Election du Conseil d'Etat 2025

Ensemble. Pour le Valais.

Le
Centre

Franziska Biner

Christophe Darbellay



Monsieur



VÊTEMENT MONSIEUR MARTIGNY SA

DEPUIS 1955

Plan Cerisier
café restaurant



Les Guières 15
1921 Martigny-Croix
027 722 25 29
www.plan-cerisier.ch

Raclette AOC - Fondue - Tranche au fromage - Cuisine du terroir - Buffets - Grillades - Brisolée

GRANDE TERRASSE PANORAMIQUE

Fermeture mardi et mercredi (sauf juillet, août et octobre)

L'UNION VALAISANNE DES ÉCOLES PRIVÉES (UVEP)

Une année placée sous le signe de l'innovation et de l'inclusion

L'assemblée générale de l'Union valaisanne des écoles privées (UVEP), tenue le 16 janvier à l'école Les Roches, a marqué un tournant décisif dans le renouveau du paysage éducatif valaisan. Avec 12 écoles membres et de nouveaux projets ambitieux, l'association affiche une vitalité et une vision résolument tournées vers l'avenir.

Alexandre Moulin
Président UVEP

Un vent d'innovation souffle sur l'UVEP

Parmi les initiatives phares, le lancement de Heidi, une étudiante virtuelle propulsée par l'intelligence artificielle, promet de révolutionner la manière dont les écoles privées valaisannes communiquent avec les étudiants et parents à l'échelle internationale. Accessible via Instagram et TikTok, Heidi mettra en lumière les atouts du Valais tout en offrant des réponses personnalisées et immersives aux futurs étudiants. Une première en Suisse dans le domaine éducatif!

Des engagements pour une école plus inclusive

L'inclusion reste au cœur des priorités de l'UVEP. Après le dépôt d'une motion parlementaire réussie visant à améliorer l'accès des élèves dyslexiques aux études gymnasiales, l'association poursuit son plaidoyer pour une maturité cantonale adaptée aux besoins des familles expatriées et multilingues. Ces actions renforcent la mission de l'UVEP: garantir l'égalité des chances et répondre aux défis de l'éducation moderne.

Une plateforme digitale pour un rayonnement accru

L'UVEP franchit également une étape supplémentaire avec son nouveau site web, conçu pour offrir une vitrine aux écoles membres et faciliter les interactions avec les familles. En complément, un projet pilote intégrant un chatbot enrichira prochainement l'expérience utilisateur.

«L'UVEP n'est pas seulement un regroupement d'écoles, mais un acteur clé pour l'avenir de l'éducation en Valais,» souligne-t-il. L'association prépare déjà ses prochaines actions, dont une consultation sur le futur cadre légal des écoles privées.

Un rôle de leader dans les débats éducatifs

Avec des thèmes tels que l'impact des écrans ou les enjeux des crises sanitaires sur l'éducation, l'UVEP prouve une fois de plus sa capacité à anticiper et répondre aux grandes problématiques sociétales. La conférence donnée par le Dr Pascal Carron lors de l'assemblée générale a suscité des échanges constructifs, confirmant l'importance de ces rencontres pour le réseau éducatif privé valaisan.

Des perspectives prometteuses

Il faut saluer le dynamisme des membres et la collaboration renforcée avec les autorités cantonales. «L'UVEP n'est pas seulement un regroupement d'écoles, mais un acteur clé pour l'avenir de l'éducation en Valais,» souligne-t-il. L'association prépare déjà ses prochaines actions, dont une consultation sur le futur cadre légal des écoles privées.

Pour en savoir plus sur les projets de l'UVEP, rendez-vous sur www.uvep-online.ch. ■

Le licenciement durant une incapacité de travail limitée au poste est-il valable ?

Dans un arrêt récent¹, le Tribunal fédéral aborde à nouveau la question des certificats médicaux dits à géométrie variable. Selon les médecins établissant de tels certificats, les employés souffrent d'une incapacité de travail limitée à leur poste de travail. Dans de telles circonstances, les délais de protection contre les licenciements en temps inopportun prévus à l'article 336c al. 1 let. b CO, soit en cas de maladie ou d'accident non fautif de l'employé, demeurent-ils applicables ? Le cas échéant, une incapacité de travail de l'employé liée à son poste de travail a-t-elle toujours pour conséquence l'absence de délais de protection de l'article 336c CO ?

David Ternande

SAJEC – Avocat, cas en droit du travail

Les faits de la cause

Un membre de l'Etat-major de l'Armée suisse a, à plusieurs reprises et de manière volontaire, omis d'annoncer une activité accessoire à son employeur. Lorsque cette activité accessoire auprès de la Patrouille des Glaciers a été annoncée, les informations transmises par l'employé se sont avérées erronées ou incomplètes. Il a également été reproché à cet employé d'avoir tenu des propos déplacés vis-à-vis de son employeur sur le réseau social LinkedIn. L'employé a été licencié pour ces motifs. Il a notamment allégué que le licenciement était intervenu durant un temps inopportun, soit une incapacité de travail.

L'employé a d'abord recouru contre la décision de licenciement devant le Tribunal administratif fédéral, lequel a rejeté son recours, considérant que son incapacité était limitée à sa place de travail. En effet, les rapports médicaux versés au dossier faisaient état de troubles anxieux et dépressif «déclenchés par des situations problématiques sur son lieu de travail», de risque élevé de rechute

dépressive si l'employé «se confrontait à nouveau à son ancien poste de travail» et d'état de santé «influencé par des facteurs non médicaux, à savoir des difficultés sur son lieu de travail».

L'employé a ensuite recouru devant le Tribunal fédéral.

L'incapacité de travail limitée au poste

Selon l'art. 336c al. 1 let. b CO, l'employeur ne peut pas résilier le contrat après le temps d'essai pendant une incapacité de travail totale ou partielle résultant d'une maladie ou d'un accident non imputables à la faute du travailleur, et cela durant 30 jours au cours de la première année de service, durant 90 jours de la deuxième à la cinquième année de service et durant 180 jours à partir de la sixième année de service.

Dans son arrêt, le Tribunal fédéral rappelle les principes de l'article 336c CO. Cette disposition n'a pas été introduite du fait que l'employé serait incapable de chercher un nouvel emploi durant son incapacité, mais parce qu'un engagement par un nouvel employeur à la fin du délai de congé ordinaire paraît «hautement invraisemblable» en raison de l'incertitude générée par la durée et le degré de l'incapacité de travail².

¹ Arrêt du Tribunal fédéral 1C-95/2023 du 26 mars 2024.

² Message du Conseil fédéral du 9 mai 1984, in FF 1984 II 628.



Le Tribunal fédéral rappelle également que l'article 336c CO est inapplicable en cas de maladie qui s'avérerait être à ce point insignifiante qu'elle n'empêche en rien l'employé d'occuper un nouveau poste de travail³. Il s'agit de la solution retenue par la jurisprudence du Tribunal fédéral en cas d'incapacité limitée au poste de travail⁴. En d'autres termes, l'employé étant uniquement incapable de travailler à son poste actuel n'est pas empêché de trouver un nouvel emploi ailleurs.

Les juges fédéraux relèvent en particulier que la situation semble relever d'un simple conflit dans les relations professionnelles. Il rejette ainsi les accusations de harcèlement psychologique formées par l'employé.

L'obligation de l'employeur de protéger la santé du travailleur: la limite?

Le Tribunal fédéral poursuit en analysant le harcèlement psychologique invoqué par l'employé, lequel prétend que son employeur n'aurait pas pris de mesures visant à le protéger d'une telle situation, comme l'y oblige la loi (art. 328 CO). Les faits allégués à l'appui de ce prétendu mobbing sont les suivants: le supérieur de l'employé n'aurait pas pris la peine d'appeler ce dernier pour prendre de ses nouvelles, le remplaçant du supérieur hiérarchique aurait créé un nouveau groupe WhatsApp sans

l'inclure, l'employé n'aurait pas reçu un cadeau en fin d'année, contrairement aux autres membres de l'équipe et sa place de travail aurait déjà été repourvue.

Le Tribunal fédéral relève que de tels éléments sont susceptibles de fonder, de manière générale, des indices de mobbing. Toutefois, ces indices n'étaient pas suffisants dans le cas d'espèce. En effet, l'employé n'a pas prétendu avoir été victime, pendant une période assez longue, d'agissements hostiles et répétés à son égard. Les juges fédéraux relèvent en particulier que la situation semble relever d'un simple conflit dans les relations professionnelles. Il rejette ainsi les accusations de harcèlement psychologique formées par l'employé.

Conclusion

L'arrêt commenté confirme la jurisprudence rendue jusqu'ici par le Tribunal fédéral en matière d'incapacité de travail limitée au poste.

Une telle incapacité ne donne pas droit au délai de protection de l'article 336c CO, l'employé n'étant pas entravé dans ses chances de retrouver un nouvel emploi auprès d'un autre employeur. Toutefois, à notre sens, l'analyse de notre Haute Cour laisse penser, sans qu'elle soit explicite à ce sujet, que la protection pour licenciement en temps inopportun de l'article 336c CO s'appliquerait dans l'hypothèse où l'employeur aurait harcelé psychologiquement son employé ou omis de prendre des mesures afin de faire cesser de tels agissements à son encontre, et ce, même en cas d'incapacité de travail limitée à son poste actuel. ■

³ ATF 128 III 212 consid. 2 c; 4A-587/2020 du 28 mai 2021 consid. 3.1.1.

⁴ Arrêt 4A-391/2016 du 8 novembre 2016 consid. 5.

LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Panorama et aspects fiscaux

En 2024, plus de 100 000 entreprises¹ étaient à la recherche d'un successeur, les PME sont particulièrement concernées.
Nous vous proposons un tour d'horizon de la situation en matière de transmission d'entreprise en Suisse.

Marc Balleys, expert diplômé en finance et controlling

Baptiste Darbellay, expert fiscal diplômé

Associés chez BFid SA à Martigny

Le mode de transmission d'une société diffère sensiblement selon les buts fixés par l'acquéreur et le vendeur. Dans la pratique, les trois principales possibilités sont les suivantes pour les PME :

1. **Family Buy-Out (FBO)** ou succession familiale qui consiste à remettre son entreprise à l'un ou plusieurs des enfants du propriétaire.
2. **Management Buy-Out (MBO)** ou vente à un ou plusieurs collaborateurs de l'entreprise.
3. **Management Buy-In (MBI)** ou vente à un tiers externe ou à un concurrent.

Un modèle mixte entre les différentes options est également possible en pratique. L'entrepreneur doit préalablement se demander quelle option est la plus adaptée à ses objectifs personnels (gain en capital, continuité de l'entreprise, transition progressive) en tenant compte des intérêts et des potentielles limites financières de l'acquéreur, particulièrement dans le cas de MBO. Durant ce processus, les facteurs émotionnels ne doivent pas être négligés. De plus, les compétences des acquéreurs sont essentielles pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Le maître mot est l'anticipation. On tarde souvent à planifier la remise de son entreprise. Cet état de fait est pourtant lourd de conséquences pour les emplois, les successeurs ou les partenaires économiques. Nous recommandons aux dirigeants d'agir à chaque étape de vie de leur entreprise pour faciliter la transmission et optimiser la fiscalité avant, pendant et après la vente.

Source: cabinet Dun & Bradstreet



Aspects fiscaux: entreprise individuelle

Pour l'analyse des conséquences fiscales liées à la vente d'une entreprise, il convient de déterminer si le vendeur agit en tant qu'indépendant (entreprise individuelle ou société de personnes) ou sous la forme d'une société de capitaux (SA ou Sàrl).

Lorsqu'un indépendant vend ou transmet son entreprise, nous nous trouvons dans une situation de vente des actifs de l'entreprise (asset deal). Le bénéfice taxable correspond généralement à la différence entre le prix de vente et la valeur comptable des actifs vendus. Ce bénéfice s'ajoute aux autres revenus du vendeur et est également soumis aux cotisations AVS.

Les indépendants de plus de 55 ans qui cessent définitivement leur activité lucrative peuvent bénéficier de l'imposition privilégiée du bénéfice de liquidation. Les

La transmission d'entreprise est un processus long, complexe, multidisciplinaire impliquant d'importantes conséquences pour l'entreprise ainsi que son propriétaire.

héritiers peuvent également faire valoir cette imposition privilégiée s'ils liquident ou vendent l'entreprise dans les 5 années suivant le décès de l'entrepreneur. Malgré ces allégements, la fiscalité n'est pas négligeable, particulièrement lorsqu'il existe des réserves latentes sur les actifs de l'entreprise.

Une solution consiste à transformer l'entreprise individuelle en société de capitaux au plus tard 5 ans avant la vente de l'entreprise. Une fois ce délai écoulé, les parts peuvent être vendues et l'entrepreneur peut en principe réaliser un gain en capital exonéré d'impôt.



Aspects fiscaux: sociétés de capitaux

Dans le cadre d'une transmission sous forme de SA ou Sàrl, l'entrepreneur dispose de moyens durant son activité pour optimiser sa fiscalité et pour conserver une société libre de biens immobiliers et d'actifs non nécessaire à l'exploitation pouvant être source de blocage lors de la transmission (problème de valorisation, manque de trésorerie des acheteurs, contraintes fiscales, etc.). Les principaux points d'optimisation sont le suivant:

- **Politique adéquate de salaire et dividende:** l'entrepreneur peut, dans la limite des réglementations AVS et fiscales, choisir entre un salaire et un dividende. Le meilleur compromis dépend de la situation personnelle et des objectifs de l'entrepreneur.
- **Prévoyance/rachats LPP:** les cotisations de rachat LPP sont déductibles du revenu imposable. Une stratégie de cotisations pluriannuelle permet d'améliorer ses prestations de prévoyance retraite tout en diminuant l'impact de la progressivité fiscale.
- **Création d'une société holding:** la détention des actions par le biais d'une société holding permet, entre autres, de remonter de manière privilégiée les dividendes de la société opérationnelle afin de les réinvestir dans d'autres actifs ou immeubles en direct ou par le biais de filiales.

Ensuite, lors de la vente en MBO ou MBI, l'entrepreneur réalise le plus souvent la vente des droits de participation (actions ou parts sociales) de sa société (*share deal*). Si

les droits de participation sont détenus dans la fortune privée du vendeur, celui-ci bénéficie en principe de l'exonération fiscale sur la plus-value. La loi et la jurisprudence prévoient toutefois des exceptions. Si la société à vendre est qualifiée de société immobilière, la vente représente un transfert de propriété économique des biens immobiliers impliquant les impôts sur les gains immobiliers ainsi que les droits de mutation.

Lors de la transmission des parts en FBO, la donation ou l'héritage à des descendants directs est exonéré de droits sur les donations et les successions en Valais.

Par ailleurs, l'impact des impôts indirects, tels que: TVA, droits de timbre, impôt anticipé, ne doit pas être négligé. Chaque situation doit être analysée au cas par cas.

Conclusion

La transmission d'entreprise est un processus long, complexe, multidisciplinaire impliquant d'importantes conséquences pour l'entreprise ainsi que son propriétaire. Plusieurs pièges peuvent surgir lors de ce processus, il est important de s'entourer d'experts pour les identifier afin d'éviter les difficultés et blocages pour toutes les parties prenantes. ■

Pro-Economy.vs



@PHOTOVAL

YOUR CHALLENGE

L'événement incontournable pour explorer les métiers et formations en Valais

Du 4 au 9 février, Martigny Expo deviendra le cœur battant de l'orientation professionnelle en Valais. Your Challenge revient avec une ambition toujours claire : inspirer et informer les jeunes, les familles et les adultes en quête de nouvelles perspectives professionnelles.

Aurélie Bertholet et Silvia Simões Henriques
Your Challenge

Avec plus de 75 exposants issus d'entreprises, associations professionnelles, hautes écoles et universités, Your Challenge se distingue par son approche concrète et dynamique. Les visiteurs pourront explorer plus de 400 métiers et filières de formation. Ici, place à l'expérimentation: manipuler des outils, participer à des ateliers pratiques et échanger directement avec des professionnels.

Cette approche favorise une meilleure compréhension des exigences et des opportunités offertes par chaque domaine, permettant ainsi aux jeunes de mieux s'orienter dans leurs choix futurs, aux adultes de découvrir des possibilités de reconversion adaptées à leurs compétences et aux parents de trouver des réponses à toutes leurs interrogations et incertitudes.

Valoriser les talents

Your Challenge ne se limite pas à l'information. Il célèbre également le talent local à travers des concours d'apprentis où les jeunes démontrent leur savoir-faire, soulignant l'excellence des parcours de formation valaisans. Cette mise en lumière rappelle l'importance de la formation duale, combinant théorie et pratique, véritable pilier du marché du travail suisse.

Une réponse aux besoins du marché

Dans un contexte économique où la demande en personnel qualifié ne cesse d'augmenter, Your Challenge joue un rôle essentiel. Le Valais, avec ses 9000 apprentis et plus de 2000 jeunes s'orientant chaque année vers un CFC, démontre l'importance de cette filière. Cependant, il reste essentiel de sensibiliser les familles et les jeunes sur la diversité des parcours possibles et l'accompagnement offert dès le début d'un apprentissage.

Un rendez-vous à ne pas manquer

Que vous soyez un parent accompagnant votre enfant ou un adulte en reconversion, Your Challenge est l'oc-

casion parfaite de découvrir l'étendue des possibilités professionnelles en Valais. Rejoignez-nous du 4 au 9 février à Martigny Expo et ouvrez les portes d'un avenir prometteur.

Dates et horaires

- Du mardi 4 au dimanche 9 février 2025, Martigny Expo
- Du mardi au vendredi de 8 h à 17 h
- Du samedi au dimanche de 10 h à 17 h
- Entrée est libre
- Parking gratuit
- Animaux pas autorisés

Vous trouverez plus d'informations sur le site internet www.yourchallenge.ch ainsi que sur les réseaux sociaux Linked In, Instagram, Tik Tok et Facebook (@yourchallengemartigny) ou pour tout renseignement supplémentaire : info@yourchallenge.ch.

Your Challenge est une manifestation organisée par myexpo (anciennement FVS Group) en étroite collaboration avec l'Etat du Valais (Service de la formation professionnelle) et l'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM).



**your
challenge**

Trouve

salon des métiers et formations

ta voie.

**4 - 9 février 2025
Martigny Expo**

www.yourchallenge.ch

Avec le soutien de

FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS.CH
Une plateforme complète des certifications, des licences et des diplômes suisses et internationaux.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DFER
Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFI

**LOTERIE
ROMANDE**

VILLE DE
MARTIGNY

Partenaires



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis
ADDITIONS – CIPRET
SUCHT – CIPRET

Le Nouvelliste

Organisateurs

**UVAM
WGV**
UNIVERSITÉ VALAIS
UNIVERSITY OF VALAIS

GARDON DU VALAIS
KANTON WALLIS

myexpo

YOUR CHALLENGE 2025

Le programme



Mardi 4 février: RTS Emission Forum

18 h 00 – 19 h 00 à la Salle Bonne de Bourbon

7 jours sur 7, Forum questionne en direct les acteurs de l'actualité, ouvre le débat sur les controverses qui animent la vie politique, culturelle et économique. Accès à l'émission sur inscription uniquement (avecvous.rts.ch).

Mercredi 5 février: Flash Job

13 h 00 – 17 h 00 à l'Espace conférences

Tu cherches un apprentissage? Passe un entretien avec un employeur et décroche peut-être un stage ou un contrat! Sessions organisées par l'Office d'orientation scolaire et professionnelle, en collaboration avec le Bureau des Métiers. Sur inscription (vs.ch/flash-job)

Jeudi 6 février: Prix de l'apprenti méritant de la Ville de Martigny

16 h 30 – 17 h 30 au Stand Culture Valais 1317

Le Prix de l'apprenti méritant récompense les efforts et la persévérance des apprentis. Il valorise non seulement l'excellence professionnelle des candidats, mais également le mérite de leur parcours ainsi que l'engagement au quotidien des formateurs en entreprise.

Dimanche 9 février: Défilé de mode

à 11 h 30, 14 h 00 et 16 h 00 à la Halle 21

Sur le thème «Stream of Time», les apprentis créateurs et créatrices de vêtements, ainsi que les confectionneurs et confectionneuses, se plongent dans la dimension du temps. Puisant dans le passé pour imaginer le futur, ils vous raconteront leur histoire à travers des créations uniques. Ce défilé transcende non seulement les frontières du temps, mais également celles des pays. Des apprentis du secteur de la mode venus de France, de Pologne et de Suisse collaborent pour créer une collection internationale. Inspirées de diverses cultures, leurs œuvres promettent un véritable feu d'artifice de couleurs et de formes. Proposé par l'École de Couture du Valais (Couture-vs.ch).

Dimanche 9 février: Show coiffure

à 11 h 00 et 13 h 00 à la Halle 21

Les apprentis de Coiffure suisse section Valais préparent un show de coiffure sur le thème du manga (coiffure-suisse.ch).

Du mardi 4 au dimanche 9 février

Championnat romand des installateurs-électriciens

Stand EIT.valais 1201

Le championnat, organisé par EIT.valais, permettra de sélectionner les meilleurs installateurs électriciens qui participeront au championnat suisse SwissSkills en septembre 2025 à Berne (eitvalais.ch).

Championnats valaisans ASSC

Stand OrTra numéro 1206

Le championnat cantonal valaisan, organisé par l'OrTra récompensera les meilleurs assistants en soins et santé communautaire (ASSC).

Exposition Ecole de couture

Thème: L'Industrie valaisanne au Fil de la Mode

L'industrie valaisanne a pénétré les ateliers de l'École de Couture du Valais. Quinze entreprises phares du canton ont mis à disposition des matériaux de production, d'emballage et de marketing, que les futurs spécialistes de la mode ont sublimés pour créer des pièces résolument fashion. ■



Agenda

2025

Février

11 au 14 Session du Grand Conseil

Mars

26 Assemblée générale AVABPC

Avril

25 Assemblée générale AVMPP

Mai

5 au 9 Session du Grand Conseil

18 Votations fédérales

Juin

10 au 13 Session du Grand Conseil

26 et 27 Journée romandes de l'USAM

Septembre

9 au 12 Session du Grand Conseil

28 Votations fédérales

Novembre

11 au 14 Session du Grand Conseil

30 Votations fédérales

Jours fériés 2025

Mercredi 19 mars	St-Joseph
Jeudi 29 mai	Ascension
Jeudi 19 juin	Fête-Dieu
Vendredi 1 ^{er} août	Fête nationale
Vendredi 15 août	Assomption
Lundi 8 décembre	Immaculée conc.
Jeudi 25 décembre	Noël



UNION VALAISANNE DES ARTS ET MÉTIERS
WALLISER GEWERBEVERBAND

annonces

Bulletin de commande

Bulletin de commande à retourner à l'UVAM,
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion,
ou par e-mail à tribune@uvam-vs.ch.

<input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture	Fr. 2050.-
<input type="checkbox"/> 4 ^e de couverture + 1 page publireportage	Fr. 2450.-
<input type="checkbox"/> 2 ^e de couverture (face édito)	Fr. 1400.-
<input type="checkbox"/> 3 ^e de couverture (page de droite)	Fr. 1400.-
<input type="checkbox"/> Page face au sommaire	Fr. 1300.-
<input type="checkbox"/> 1 page annonce	Fr. 1200.-
<input type="checkbox"/> 1 page annonce + 1 page publireportage	Fr. 1550.-
<input type="checkbox"/> Publireportage réalisé par nos soins	+ Fr. 500.-
<input type="checkbox"/> ½ page annonce <input type="checkbox"/> horizontale <input type="checkbox"/> verticale	Fr. 820.-
<input type="checkbox"/> ¼ page annonce <input type="checkbox"/> horizontale <input type="checkbox"/> verticale	Fr. 420.-

Nombre de parutions:

2 (-5%) 3 (-7%) 4 (-10%)

Pour l'(les) édition(s) de:

février 20.....
 mai 20.....
 septembre 20.....
 novembre 20.....

Société:

Responsable:

Adresse:

Téléphone:

NPA/ Lieu:

e-mail:

Date:

Signature:

Tous les prix indiqués sont hors taxes.

Impressum

ÉDITEUR

UVAM - Union valaisanne des arts et métiers

Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion

Péodicité: trimestrielle

Abonnement: Fr. 35.– par année

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

T 027 322 43 85 – F 027 322 24 84

www.uvam-vs.ch

Marcel Delasoie, secrétaire général

D 027 322 43 82

marcel.delasoie@uvam-vs.ch

ÉDITION – ADMINISTRATION

Romy Hintz, secrétaire générale adjointe

D 027 322 43 84

romy.hintz@uvam-vs.ch

CONCEPTION – RÉDACTION

Xavier Saillen

D 027 322 43 86

tribune@uvam-vs.ch

Yannick Barillon, journaliste RP

Nathalie Montes, journaliste RP

PUBLICITÉ

Myriam Delasoie

M 078 830 61 91 – myriam@uvam-vs.ch

La Tribune économique est imprimée sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council® - Papier fabriqué à partir de fibres de bois provenant de sources responsables); la couverture sur du couché demi-mat extra-blanc 200 g/m² et l'intérieur sur du couché mat blanc 90 g/m².

© Copyright UVAM/WGV - Tribune économique

La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

Les opinions exprimées dans les publireportages de la Tribune économique n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la rédaction ou de l'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM).

pemsa
l'intérim en fixe

**BOOSTEZ VOS ÉQUIPES
SANS COMPROMIS.**



Téléchargez
la brochure

Rue du Grand-Verger 9
CH-1920 Martigny
martigny@pemsa.ch
+41 27 303 46 80





Entreprendre c'est plus facile

De la création
à la transmission
de votre entreprise



Bienvenue Chez Vous